

Le 4 janvier 1943

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville,
convoquée suivant la loi et les règlements pour être tenue le 4 janvier
1943, à 8 heures P.M., à l'Hôtel-de-ville de Drummondville.

Sont présents Messieurs les échevins Wilfrid Faucher, J.A. Savard,
David Duchesneault et Robert Bernard.

Faute de quorum l'assemblée est ajournée à lundi, le 11 janvier 1943,
à l'heure ordinaire des séances du Conseil.

J. A. Savard
Maire

John Quinn
Suppléant

Le 11 janvier 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville,
tenue ce 11 janvier 1943, aux lieu et heure ordinaires des séances
de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dis-
positions des règlements nos. 247 et 266.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Poi-
leau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet,
J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur
le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée,
ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du
Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance régulière du 21 décembre 1942, et du procès-verbal, faute de quorum, du 4 janvier 1943, ainsi que des rapports des comités des 21 et 28 décembre 1942.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Après lecture du rapport d'enquête du sergent Boucher, le maire signe la carte d'Assistance Publique, en faveur de madame Gabriel Davisault.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le compte de M. Cyprien Hébert, au montant de \$98.88, soit approuvé et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

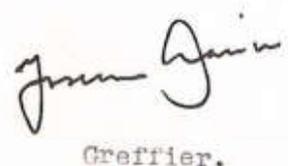
Les membres du Conseil discutent sur l'achat d'une charrue à neige. Le Trésorier M. Raoul Héroux, et M^{rs}. les échevins Léonard Boileau et Robert Lindsay sont chargés de demander des prix et de faire cet achat au nom de la Cité.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le maire et le greffier soient chargés de signer un contrat avec la Cie J.A. Gosselin, pour obtenir un titre au terrain qui a été cédé par la Compagnie en 1934, pour l'élargissement de la rue St. Georges; en considération de cette cession, la Cité effacera de ses livres les charges au montant de \$298.78 qui sont faites dans les livres pour certains travaux municipaux dont la Cie Gosselin était responsable pour partie. ADOPTE.

Après les explications données par M. l'échevin Robert Bernard, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, qu'une demande soit faite au Brigadier Général E. de B. Panet, le priant de réorganiser l'Unité de Réserve de la 19th Field Co., Royal Canadian Engineers. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 janvier 1943, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

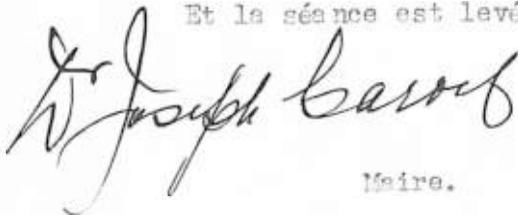
Le comité entend monsieur Donat Bourgeois, propriétaire du système d'autobus de la Cité, qui donne des explications très détaillées sur le fonctionnement de ce système.

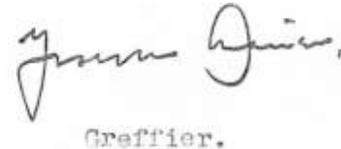
Tous les membres du Conseil se déclarent entièrement satisfaits des explications données par monsieur Bourgeois et lui offrent leurs félicitations pour le travail considérable qu'il s'impose pour donner à ce service autant d'efficacité que possible.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de faire une demande aux autorités compétentes pour appuyer la demande de monsieur Bourgeois, pour qu'il lui soit permis d'utiliser, pour le service de la Cité, pendant certains mois d'hiver, des autobus de son service inter-urbain.

Le greffier est chargé aussi d'écrire aux autorités des deux Compagnies de chemin de fer, pour leur demander d'entretenir d'une façon plus parfaite les traverses de chemin de fer dans les limites de la Cité.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

.....

Le 18 janvier 1943

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 18 janvier 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos. 247 et 266.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, J.A.Sevard, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et David Duchesneau.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-supplément, il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'échevin David Duchesneau soit nommé pour présider cette assemblée. ADOPTÉ.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 janvier 1943, ainsi que du rapport du comité du 11 janvier 1943.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par

l'échevin Wilfrid Faucher, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire entre et prend son siège.

Le greffier donne lecture de la lettre du Dr. Martin Gauthier, et des détails fournis par ce dernier sur son compte au montant de \$20.00; les explications sont acceptées par le Conseil.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les charges pour le dégelage de l'eau soient modifiées, et que la Cité charge \$5.00 pour la première heure et \$3.50 pour toute heure subséquente, pour service de ses hommes et de la machinerie. ADOPTE.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre et prend son siège.

Les membres du Conseil discutent sur la question du bois de chauffage qui menace de se faire rare à Drummondville, et sur les moyens de prévenir les disettes possibles de ce combustible. Finalement, les membres du Conseil décident de demander au constable Boucher de faire une enquête afin de vérifier quelle est la quantité de bois qui reste disponible pour le reste de l'hiver.

Le Conseil reçoit la visite de MM. les échevins Lampron et Larleur, de Ville St. Joseph, et de M. Paul Rousseau, secrétaire-trésorier de cette Municipalité.

Les délégués désirent obtenir du Conseil de la Cité qu'un prix fixe par année soit établi pour le service de notre brigade des incendies.

Plusieurs membres du Conseil expriment leur opinion sur ce sujet, et font remarquer que la Cité ne pourrait se lier par un contrat défini, sans risquer de voir augmenter ses taux d'assurances.

Finalement, les membres du Conseil promettent aux délégués de Ville St. Joseph que la question sera étudiée dans le meilleur esprit possible de coopération entre les deux municipalités, et qu'en attendant, Ville St. Joseph peut compter comme par le passé sur les services de la brigade de Drummondville.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE du 25 janvier 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 25 janvier 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Le greffier explique que le contrat avec la Cie Gosselin, autorisé par une résolution du 11 janvier 1943, a été en réalité passé le 1er juin 1937; la considération du dit contrat consistant dans cette somme de \$298.78^{*} apparaissant dans les livres de la Cité au débit de la Cie Gosselin.

Il est constaté que cette charge aurait dû être effacée depuis le 1er juin 1937, et le comité recommande qu'elle soit rayée des livres.

Le comité recommande qu'il soit accordé à la famille Georges Demers une indemnité additionnelle de \$3.00^{*} par semaine pendant trois semaines.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le maire et le greffier soient autorisés de signer avec monsieur Léonidas Sylvain, un contrat de bail à loyer, avec promesse de cession conditionnelle, pour l'immeuble portant le no. 288 du quartier Est de la cité de Drummondville, pour le prix de \$5,000.00; monsieur Sylvain a pris possession de cet immeuble au mois d'août 1941, en payant \$500.00 comptant, et il a fait depuis dix-sept paiements mensuels de \$30.10 chacun, laissant une balance due de \$4,304.00, avec intérêt au taux de 5 % par an, et la dite somme avec intérêt sera payable en 223 paiements égaux et mensuels de \$30.10 chacun, le premier paiement devenant dû le 1er février 1943; le contrat devra comporter les clauses ordinaires concernant les assurances et le paiement des taxes. ADOPTE.

Le comité recommande qu'il soit alloué à Demoiselle Violette McGuire une somme additionnelle de \$6.00^{*} par mois, pour paiement de médicaments.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé de payer les comptes suivants: -

- | | |
|---|------------------------|
| a) Bélanger & Bourget, re: bornage
avec Fabrique Ste. Thérèse, | \$ 143.39 [*] |
| b) Compte pour alarmes | 583.00 [*] |
| c) Dr. Wilfrid Melançon | 16.00 [*] |

Le comité discute la question de la disette possible de bois de corde. Son Honneur le Maire et le sergent Boucher iront

rencontrer monsieur Beaumier de la Commission des Prix, afin d'obtenir si possible la permission pour monsieur Marchand de faire venir plusieurs chars de bois, et de vendre ce bois à \$4.50 la corde.

Lecture est donnée d'une lettre de Southern Canada Power Co., dans laquelle la Compagnie explique pourquoi il lui est impossible de céder des droits sur la lisière de terrain connue sous le nom de "chemin de fer de l'Avenir".

Lecture est donnée d'un rapport du sergent Boucher concernant le jeune Yvon Gauthier, actuellement à l'hôpital. Le greffier est chargé d'aviser les autorités de l'hôpital que la Cité de Drummondville n'entend pas se tenir responsable pour les frais d'un séjour prolongé à l'hôpital, tel que prévu dans le dit rapport.

Les membres du comité discutent avec le chef de police la question des procédures à tenter à raison du vol au Restaurant Ledoux. Dans le but d'aider à monsieur Ledoux pour faire punir les voleurs présumés, la Cité accepte de contribuer aux frais de la cause, mais pour une somme maximum de \$75.00.

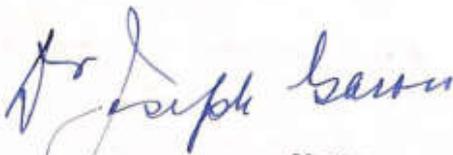
Au cas où le Gouvernement rembourserait certains frais, la Ville aura droit à la moitié du montant remboursé.

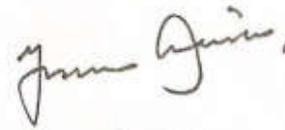
Le comité constate qu'il y a eu récemment à Ville St. Joseph, trois appels pour les pompiers, pour des feux de cheminées, lesquels n'ont pas nécessité l'emploi des appareils à incendie.

Ces appels ont coûté à la Cité, en dépenses réelles, la somme de \$10.00 dans un cas, et une somme de \$16.00 dans chacun des deux autres cas.

Le Trésorier est autorisé d'envoyer des comptes pour \$15.00 dans un cas, et des comptes de \$20.00 dans chacun des autres cas.

Et la séance est levée.


Maire.

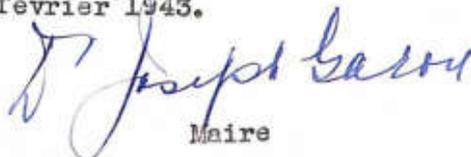

Greffier.

Le 1er février 1943

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, convoquée suivant les dispositions des règlements Nos 247 et 266, lundi, le 1er février 1943.

A l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, seuls les échevins Wilfrid Faucher et Léonard Boileau sont présents.

Et la séance est par eux ajournée, faute de quorum, à lundi, le 8 février 1943.


Maire


Greffier.

Le 8 février 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 8 février 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos. 247 et 266.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

Vu l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la séance soit présidée par l'échevin David Duchesneault. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que de l'assemblée du 1er février, ajournée faute de quorum, et du certificat constatant la signification des dits avis à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue le 18 janvier 1943, et de l'ajournement, faute de quorum, du 1er février 1943, ainsi que du rapport du comité du 25 janvier 1943.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Les membres du Conseil discutent la question de l'élargissement possible du chemin du 3e Rang (boulevard St. Joseph). Les membres du Conseil sont unanimement d'avis qu'il y a lieu d'entamer des négociations avec les principaux propriétaires des terrains le long de ce chemin, savoir: Les Compagnies Southern Canada Power, Drummondville Cotton, Campbell MacLaurin, et avec monsieur S.R. Newton, de Sherbrooke, pour voir s'il est possible d'obtenir à de bonnes conditions le terrain nécessaire à l'élargissement de ce chemin du 3e Rang.

Le greffier donne communication de la copie d'une résolution adoptée par le Conseil de Ville St. Joseph, approuvant ce projet d'élargissement, et promettant une entière coopération pour la réalisation de ce projet.

Le greffier est chargé d'écrire à L'Hon. T.D. Bouchard, pour la fixation si possible d'une entrevue qui aurait lieu avec le Ministre à Montréal, au sujet des raccordements qui doivent être faits avec la route Sir Wilfrid Laurier.

Lecture est donnée d'une lettre du Dr. Morin, de L'Unité Sanitaire, faisant certaines recommandations au sujet de la pasteurisation du lait. Le Conseil approuve en principe les recommandations faites dans cette lettre, et le greffier est chargé d'inviter le Dr. Morin à venir donner des explications au Conseil lors de la prochaine séance de comité.

L'échevin J.A. Savard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour changer les dates des séances du Conseil.

Le greffier communique au Conseil la lettre adressée le 2 février 1943 à Son Honneur le Maire, par monsieur Sperling de Canadian Celanese, et la copie de la lettre que monsieur Sperling devait envoyer à L'Hon. C.D. Howe.

Le sergent Eusèbe Boucher est chargé de faire enquête dans le cas de certaines personnes: messieurs Ferdinand Grenier et Alphonse Croteau qui demandent des secours, et dans le cas de demoiselle Rose-Alma Picard qui désire être hospitalisée.

Le Conseil autorise le Trésorier à fournir à la famille Georges Demers, pour le mois de février, et jusqu'à ordre contraire, une allocation supplémentaire de \$10.00 par mois pour logement.

Et la séance est levée.

David Duchesneau *John Guin*

Président.

Greffier.

Le 15 février 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 15 février 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos. 247 et 266.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée du 8 février 1943; ce rapport est adopté et signé.

Les membres du Conseil ont appris avec regret le décès de monsieur J. Henri Tétreau, ancien échevin de la Cité. Monsieur Tétreau a été un des citoyens de marque de Drummondville, et il a contribué pour sa bonne part au succès de Drummondville par son travail et son dévouement; il a occupé une place distinguée dans toutes les affaires publiques de sa Ville et de sa Province, et les membres du Conseil prient le greffier d'exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le deuil qui les affecte.

Le projet de règlement pour modifier les séances du Conseil subit sa première et sa deuxième lectures.

Sur la recommandation du Trésorier, il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Trésorier soit autorisé de vendre les débetures que la Cité possède, débetures du Dominion of Canada, mais à un prix qui ne soit pas inférieur à 99.50. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal la somme de \$65,000.00, par billet promissoire, cette somme étant 25 % des revenus anticipés pour l'exercice 1943; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$65,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé à la Banque durant l'exercice 1943, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser le dit emprunt. ADOPTE.

M. le Dr. Morin de L'Unité Sanitaire, et l'inspecteur Marcil, donnent des explications au Conseil, au sujet du lait pasteurisé vendu dans Drummondville, et ils se plaignent que les distributeurs de lait ne font pas leur possible pour faire une pasteurisation satisfaisante. Le greffier est chargé de convoquer les propriétaires des quatre laiteries qui vendent ainsi du lait à Drummondville, les invitant à venir à la prochaine séance du Conseil, pour donner des explications sur les faits qui sont révélés.

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dont l'approbation pour paiement est demandée. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les comptes mentionnés sur cette liste, au montant de \$17,390.92 au compte du budget, et de \$393.30 au compte capital, soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$25.00 au Comité de L'Aide à la Russie. ADOPTE.

Le greffier est chargé d'écrire à M. Oscar Bessette, ancien ingénieur de la Cité de St. Jean, pour l'inviter à venir rencontrer les membres du Conseil aussitôt que possible, le Conseil étant désireux de retenir si possible les services de cet ingénieur.

Le greffier donne lecture d'un projet de bail entre le Ministère des Travaux Publics et la Cité de Drummondville, au sujet de la tenue des termes des tribunaux dans la bâtisse de l'Hôtel de Ville. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit autorisé à signer ce projet de bail au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Le Trésorier soumet le projet qu'il a préparé pour le budget

de l'année 1943; ce projet sera étudié par les membres du Conseil.

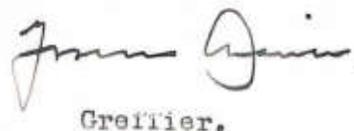
Lecture est donnée d'un certain nombre de rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des cas d'Assistance Publique. Les membres du Conseil décident de donner suite aux rapports qui viennent d'être lus, et en conséquence,

- a) La demande de M. Eddy Daigle, pour hospitalisation d'un de ses enfants, est refusée;
- b) Dans le cas de M. Alphonse Croteau, la Cité est prête à placer à l'hospice du Christ-Roi, et aucun secours ne devra être accordé si monsieur Croteau refuse cette proposition;
- c) La demande de Demoiselle Rose-Alma Picard, pour hospitalisation à l'Hôpital Ste.Croix, est accordée;
- d) Le sergent Eusèbe Boucher est autorisé à continuer des secours à la famille Ferdinand Grenier, suivant les termes de son rapport.

Suivant un autre rapport du sergent Eusèbe Boucher, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la réclamation de madame Philippe Bergeron, en rapport avec un accident dont elle a été victime, soit approuvée et que le Trésorier soit autorisé à payer à madame Philippe Bergeron la somme de \$39.25; cette réclamation est acceptée, malgré l'irrégularité des délais, parce que monsieur l'échevin Savard explique au Conseil que madame Bergeron l'a averti de suite de l'accident qui lui était arrivé, et que madame Bergeron était sous l'impression que cet avis verbal était suffisant.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 1er mars 1943

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 1er mars 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos. 247 et 266.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 15 février 1943; ce rapport est approuvé et signé.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$50.00 pour la Croix Rouge Canadienne. ADOPTE.

Le règlement no. 295, pour modifier les jours des séances du Conseil, subit sa troisième lecture. Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le règlement no. 295 qui vient d'être lu, soit adopté.

Lecture est donnée d'une lettre des chers Lapiere et Vincent, sollicitant du Conseil un engagement pour un terme de quatre ans. Le greffier est chargé de préparer un projet de contrat qui sera ensuite soumis au Conseil, pour étude et approbation s'il y a lieu.

Lecture est donnée d'une lettre du Comité de Protection Civile, recommandant de faire assurer contre le feu le matériel pour protection contre l'incendie, fourni par le Gouvernement. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé de faire assurer contre le feu le matériel en question. ADOPTE.

Le greffier est chargé de faire publier dans La Parole, une note invitant les propriétaires de lots vacants qui ne les cultivent pas, de les mettre à la disposition de ceux qui veulent faire des jardins.

L'échevin Robert Bernard fait rapport au Conseil d'une entrevue qu'il vient d'avoir avec le Président de la Compagnie Southern Canada Power, et au cours de laquelle celui-ci lui a affirmé que la Compagnie commencerait en 1943 les travaux d'aménagement du parc le long de la rivière St. François. Les membres du Conseil expriment leur vive satisfaction de cette nouvelle, et chargent le greffier d'écrire au Président de la Compagnie Southern Canada Power, pour lui dire que cette nouvelle a été apprise avec la plus

grande satisfaction par les membres du Conseil et par la population de la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une requête signée par un bon nombre de citoyens de Drummondville, sollicitant l'appui du Conseil, pour l'établissement d'un service d'autobus entre Drummondville et Sorel.

Le greffier est chargé de communiquer avec monsieur Donat Bourgeois, et si ce dernier consent d'organiser un tel service, les membres du Conseil seront heureux de lui donner tout l'appui possible pour obtenir l'autorisation voulue.

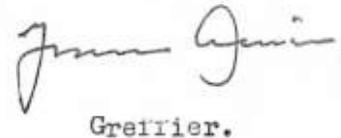
Le Conseil charge le sergent Eusèbe Boucher de faire une enquête dans le cas de la famille Antoine Bilodeau, qui demande l'hospitalisation de deux enfants, sous la Loi de l'Assistance Publique.

Lecture est donnée de certains rapports du sergent Eusèbe Boucher. Le Conseil autorise l'hospitalisation, à l'hôpital Ste. Justine, du jeune enfant de M. Albert Desmarais.

Le Conseil ne peut accepter la demande d'hospitalisation de madame Adélaré Blais.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

---- C O M I T E ----

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 1er mars 1943, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Conseil reçoit les laitiers qui distribuent le lait dans les limites de la Cité de Drummondville, et le Dr. Morin est aussi présent. Cette conférence a été convoquée pour discuter de la qualité du lait vendu, et des moyens d'améliorer cette qualité.

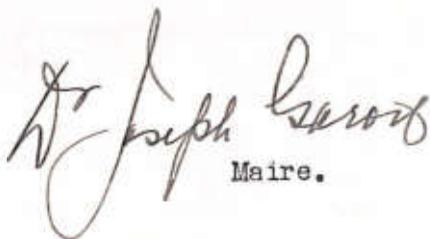
Le Dr. Morin donne des suggestions. De leur côté, les distributeurs expliquent qu'ils tâchent de faire leur possible, mais que le lait qui leur est fourni par les producteurs n'est pas produit et conservé dans des conditions aussi parfaites que celles qui existent dans les grandes villes.

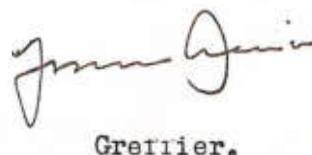
Son Honneur le Maire et d'autres échevins insistent sur l'importance de la question, et tout le monde est d'accord pour suggérer qu'une réforme importante serait la nomination, par le Gouvernement

Provincial, d'un fonctionnaire additionnel attaché à L'Unité Sanitaire, et qui pourrait s'occuper surtout de cette question du lait, et en particulier de faire l'éducation progressive des producteurs, afin d'améliorer les conditions existantes.

Le greffier est chargé de transmettre cette requête au Ministère de la Santé, à Québec.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 15 mars 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 15 mars 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions des règlements nos. 247 et 266.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Dr. Joseph Garon.

XX

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 1er mars 1943. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

XX

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés pour paiement. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que les comptes apparaissent sur la liste qui vient d'être lue, au montant de \$11,121.60 au compte du budget, et de \$224.10 au compte capital, soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer; cette liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Monsieur Wilirid Guilbault, de Ville St. Joseph, demande la permission de transporter sur les rues Brock et Marchand, l'ancienne maison de William Houston. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilirid Faucher, que cette permission soit accordée, pourvu que monsieur Guilbault signe au bureau du greffier, un écrit assumant la responsabilité de M. Guilbault, pour les accidents qui pourraient survenir à raison de ce transport. ADOPTE.

Le greffier donne lecture des comptes pour services des pompiers. Il est proposé par l'échevin Wilirid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que ces comptes au total respectif de \$135.00ⁿ et de \$142.50ⁿ, soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. ADOPTE.

Le Conseil autorise aussi le Trésorier à payer à l'Hôpital Ste. Croix la somme de \$250.00ⁿ, deuxième versement de la souscription faite l'an dernier, par résolution du Conseil.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte avise le Conseil qu'il est possible d'obtenir la livraison de certains appareils pour les terrains de jeux. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité achète de Harold A. Wilson par l'intermédiaire de La Ferronnerie Drummondville, les appareils portant les numéros 20, 59 et 600 du catalogue de la Maison Wilson, au prix d'environ \$250.00ⁿ. ADOPTE.

Il est entendu que la grande balançoire sera installée pour le moment au Parc Ste. Thérèse, mais qu'elle devra être installée au parc dans le bas de la Ville, aussitôt que ce parc sera prêt.

Le Conseil reçoit une délégation des clubs de hockey de la Cité, qui donnent des explications sur leurs opérations de l'hiver, et qui expliquent les déficits encourus par les divers clubs. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$300.00ⁿ à la Ligue de Hockey de la Cité, pour partage égal entre les quatre clubs de la Ligue. ADOPTE.

Le Conseil autorise l'usage de la salle de l'Hôtel de Ville pour une conférence concernant la chasse et la pêche, conférence qui doit avoir lieu jeudi soir de la semaine prochaine, pourvu que la salle soit disponible ce jour-là.

L'échevin Robert Bernard soumet au Conseil qu'il est nécessaire de retenir de suite les services d'un ingénieur pour la Cité. Il communique au Conseil les références qu'il a obtenues sur le compte de M. Bessette, lequel du reste a rencontré les membres du Conseil en assemblée, il y a quelque temps. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que monsieur Oscar Bessette, ingénieur civil, de la Ville d'Iberville, soit engagé comme ingénieur de la Cité, à partir du premier avril 1943, à un salaire annuel de \$4,200.00ⁿ, payable par versements égaux chaque mois; le contrat étant résiliable par chacune des parties, sur avis de trois mois. ADOPTE.

Le Conseil discute la question de la disette possible du bois de chauffage pour l'hiver prochain. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité soit autorisée d'acheter, jusqu'à concurrence de 10,000 cordes de bois de chauffage de un pied; aucun contrat ne devra cependant être conclu sans l'approbation du Conseil en séance régulière ou en séance de comité. ADOPTE.

Lecture est donnée de certains rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des cas d'Assistance Publique.

Le Conseil donne instruction au Trésorier de payer l'allocation de \$10.00 pour le loyer de mars, pour les familles Adélard Plante et Arthur Demers; tout secours devant cesser après le 1er avril, vu les pensions payées à ces familles par le Gouvernement.

Le Conseil autorise le Maire à signer une carte d'Assistance Publique pour l'hospitalisation d'une fille âgée de 17 ans, de monsieur monsieur Alphonse Martel.

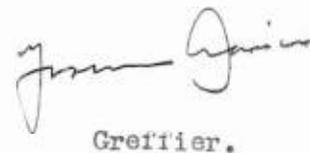
Le Conseil autorise aussi l'hospitalisation des deux enfants de monsieur Antoine Bilodeau, suivant la lettre du sergent Boucher.

Le Conseil approuve la décision du sergent Boucher, de ne plus fournir de secours à M. Albert Houle, vu le refus de ce dernier d'accepter son entrée à l'hospice du Christ-Roi.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité accepte d'autoriser l'hospitalisation de mademoiselle Hélène Verrier, de la rue Bellevue, à l'hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville, mais seulement dans le cas où le Dr. Samson ferait rapport par écrit à la Cité, à l'effet que, dans son opinion, l'hospitalisation et des traitements de quelques mois pourraient assurer la guérison ou une amélioration très sensible de ce cas. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 22 mars 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 22 mars 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilirid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Monsieur Anatole Robidoux, représentant de la L.O.C., discute devant le Conseil la question des jardins ouvriers, et les membres du comité promettent toute leur coopération dans cette entreprise et souhaitent un plein succès.

Lecture est donnée d'une résolution de la Ligue du Sacré-Coeur de la paroisse St. Frédéric, concernant le travail de nuit des femmes dans les usines de guerre.

Le greffier est chargé de répondre que les membres du Conseil déplorent ce fait comme tous les citoyens, mais qu'ils n'ont aucun contrôle sur l'état de choses existant; que les Gouvernements paraissent l'autoriser comme nécessité du temps de guerre.

Le greffier avise le comité que monsieur Donat Bourgeois a présenté devant la Régie des Services Publics une demande afin d'être autorisé à établir un service d'autobus entre Drummondville et Sorel, pour le bénéfice des nombreux citoyens de Drummondville qui travaillent déjà à Sorel, et de ceux qui veulent aller y travailler dans les usines de guerre.

Les membres du Conseil ont déjà pris connaissance de la requête signée par un grand nombre de citoyens travaillant à Sorel, et ils réalisent l'importance considérable qu'il y aurait d'établir un tel service d'autobus, appuient fortement la demande faite par monsieur Bourgeois et chargent le greffier, Monsieur Marier, d'appuyer cette demande devant la Régie des Services Publics.

Les membres du comité réfèrent au sergent Eusèbe Boucher les demandes d'Assistance Publique faites de la part de mademoiselle Marie Gagné, monsieur Henri St. Pierre, et mademoiselle Rose Martin, pour que monsieur Boucher fasse enquête et rapport.

Monsieur Antonio Roberge, ingénieur de la cité, explique que chaque année, depuis trois ans, il a dû se servir assez souvent de sa propre voiture-automobile pour le service de la Cité, et il sollicite du Conseil le paiement d'une certaine indemnité pour chacune des années 1940, 1941, 1942.

Aux questions qui lui sont posées, monsieur Roberge admet qu'il fait cette réclamation pour la première fois et qu'il n'a jamais avisé le Conseil de son intention de faire une semblable réclamation.

Les membres du comité croient qu'il leur est impossible d'approuver des paiements comme ceux réclamés pour 1940 et 1941; le comité recommande cependant qu'il soit alloué à monsieur Roberge une indemnité de \$50.00 pour 1942; ce paiement devant être fait en règlement de toute réclamation de la part de monsieur Roberge, pour les raisons plus haut mentionnées.

Monsieur Paul Corriveau dépose devant le Conseil son rapport de vérification des livres de la Cité pour l'année 1942, et des copies en sont distribuées à tous les membres du Conseil.

Le rapport est étudié et discuté en présence du vérificateur et du Trésorier qui répondent aux questions posées, et finalement le comité recommande que le rapport de vérification qui est maintenant soumis au Conseil soit approuvé; que des rélicitations soient faites à monsieur Corriveau pour son travail, et que le Trésorier soit autorisé de lui payer la balance des honoraires qui est due, savoir: \$400.00.

MM. les échevins Savard et Bernard expliquent qu'il a été possible de se procurer à Montréal un appareil pour l'entretien d'hiver des trottoirs, savoir: un peigne à glace usagé, au prix de \$348.00; le comité recommande cet achat, et le Trésorier est autorisé à en payer le prix.

Le comité prend connaissance de certaines correspondances au sujet de l'achat possible de bois de chauffage, et l'échevin Robert Bernard est chargé de répondre à monsieur Piché, régisseur pour la Province de Québec, à Montréal, afin d'obtenir des renseignements additionnels.

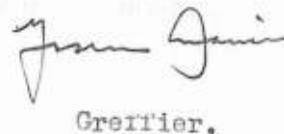
Le greffier est chargé de demander des soumissions pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité de Drummondville, à partir du 1er mai 1943; les soumissionnaires seront invités à donner des prix pour un contrat d'un an et pour un contrat de deux ans.

Les membres du comité étudient ensuite avec le Trésorier le projet de budget pour 1943. Après examen, le comité recommande d'adopter le budget avec certaines modifications qui ont été notées, et le budget tel qu'adopté prévoit un total de recettes de \$262,020.00, et un total de dépenses de \$256,968.00.

Le greffier est chargé de communiquer à monsieur Henri Groulx, contremaître de la cité, la plainte de monsieur Félicien Tourigny, à raison d'inondations dont monsieur Tourigny se plaint, et qui refoulent l'eau dans la cave de sa propriété.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 30 mars 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité spécial, mardi le 30 mars 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

ATTENDU que le Conseil de la Cité vient d'être informé officiellement par la direction de la Canadian Celanese Limited, que le Contrôleur des Produits Chimiques vient de rationner cette firme à deux chers par mois, pour trois mois, d'acide Anhydride Acetic qui est essentiel à la production de la soie artificielle;

ATTENDU que la livraison antérieure rationnée de l'Anhydride Acetic de cette manufacture fut de cinq chers par mois et que cet acide ne peut être que partiellement remplacé par d'autres acides;

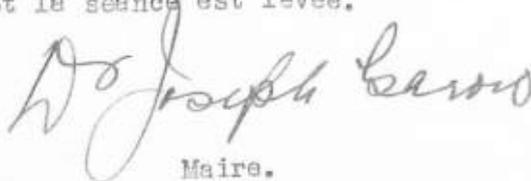
ATTENDU que cette réduction affectera la production de la soie dans une proportion de 25% et que subséquemment 700 employés devront être renvoyés;

ATTENDU qu'il a été porté à la connaissance du Conseil de la Cité qu'il y a suffisamment d'Anhydride Acetic fabriqué au Canada pour suffire à tous nos besoins militaires et civils, et que l'acide Anhydride Acetic est exporté au Canada à l'Angleterre pour des fins civiles;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a été informé officiellement que la Grande-Bretagne a suffisamment de capacité de production de l'Anhydride Acetic pour subvenir à ses propres besoins essentiels et non essentiels;

IL EST RESOLU A L'UNANIMITE par le Conseil de la Cité, réuni en séance spéciale, que l'Hon. C.D. Howe, Ministre des Munitions et des Approvisionnements, soit respectueusement requis de prendre les mesures nécessaires afin que la Canadian Celanese Limited reçoive suffisamment d'Acide Anhydride Acetic pour maintenir sa production normale.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 12 avril 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 avril 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Feucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Robert Lindsay, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 15 mars 1943, ainsi que des rapports des comités des 22 et 30 mars 1943. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour imposer les taxes foncières pour l'année 1943.

Le greffier donne lecture de la liste des comptes dont l'approbation est requise. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les comptes mentionnés sur cette liste, au total de \$16,881.64, moins une note @e crédit de \$39.82, soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Le Conseil discute la question du renouvellement de l'assurance patronale. L'échevin Robert Bernard et d'autres échevins expriment l'opinion qu'il serait opportun pour la Cité d'être son propre assureur dans ce domaine, et la question est référée pour étude plus complète à la séance de comité de lundi prochain.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère des Travaux Publics, protestant contre le stationnement dans le bureau de poste, des personnes qui attendent l'arrivée des autobus. Le greffier est chargé de répondre que le Conseil a déjà examiné cette question, et qu'il paraît très difficile de remédier actuellement à cette situation; le greffier reçoit instruction d'insister surtout sur le fait que les inconvénients dont on se plaint sont dus surtout sur le fait que le Gouvernement a réduit d'une façon déraisonnable l'espace destiné au public dans le bureau de poste.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin David Duchesneault, que les comptes de monsieur Cyprien Hébert, au montant de \$126.25 et de \$143.88, soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Armand Cloutier, député fédéral, concernant la question de la Canadian Celanese Limited.

Lecture est donnée d'une lettre de Dominion Securities Corporation Limited, offrant d'acheter de gré à gré, au prix de 99.25 et intérêts accrus, les débetures que la Cité de Drummondville doit émettre au montant de \$63,900.00, datées le 1er juillet 1943, pour couvrir la balance des emprunts autorisés par les règlements nos. 188 et 189.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que, sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec, le Conseil accepte l'offre de Dominion Securities Corporation Limited, et vende à la dite Compagnie les débetures plus haut mentionnées qui devront être datées du 1er juillet 1943, remboursables en séries dans une période de 20 ans, portant intérêt à 3½ %, le tout aux termes et conditions mentionnés dans la lettre de Dominion Securities Corporation Limited, en date du 25 mars 1943. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil de la cité soit autorisé, aux termes des règlements nos. 188 et 189, de faire une émission de débetures au montant de \$63,900.00, datées le 1er juillet 1943, pour la balance qui restera due à la date plus haut mentionnée sur le montant des emprunts autorisés par les dits règlements; que les dites débetures soient émises en séries remboursables dans une période de 20 ans, suivant le tableau des échéances ci-dessous indiqué, au taux d'intérêt de 3½ %, l'intérêt payable semi-annuellement le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année; que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, au Ministre des Affaires Municipales et au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil, pour l'approbation de la présente résolution quant à ce qui concerne les modifications faites par la dite résolution aux règlements nos. 188 et 189.

1944	\$ 2,000.00	1954	\$ 3,500.00
1945	2,000.00	1955	3,500.00
1946	2,000.00	1956	3,500.00
1947	2,500.00	1957	3,500.00
1948	2,500.00	1958	3,500.00
1949	2,500.00	1959	4,000.00
1950	2,500.00	1960	4,000.00
1951	3,000.00	1961	4,000.00
1952	3,000.00	1962	4,500.00
1953	3,000.00	1963	4,900.00
			<u>\$63,900.00</u>

ADOPTE.

Le greffier est chargé de s'entendre avec La Maison J.E. Deschamps, pour faire imprimer les débetures dont la vente vient d'être autorisée.

Lecture est donnée d'une lettre de Campbell MacLaurin Lumber & Co., offrant de vendre à la Cité les lots mentionnés dans sa lettre du 23 mars, au prix de \$5,500.00, ou de vendre une lisière de 18 pieds de profondeur sur la largeur des dits lots, pour le prix de \$1,400.00. Après discussion, la question est remise pour étude ultérieure à la prochaine séance.

Suivant la recommandation de monsieur Maurice Vincent, chef des pompiers, des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une certaine quantité de boyaux à incendie. Les soumissionnaires ont coté le même prix, et il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité de Drummondville achète de Dominion Rubber Co. Ltd, 400 pieds de boyaux à incendie KEYSTONE, au prix de \$1.70 le pied, suivant les termes de la lettre de la Compagnie.

Le Conseil réère à la séance de comité de lundi prochain la question de l'achat des uniformes pour la brigade de police.

Le Conseil prend connaissance de la lettre de Canadian National Railways, en date du 8 avril 1943, au sujet des charges pour service d'égoût. Le greffier est chargé de répondre que le Conseil ne croit pas pouvoir se rendre à la demande faite dans la dite lettre, mais que par ailleurs, les charges imposées au chemin de fer pour ces services sont très minimes, et qu'elles sont actuellement beaucoup moins élevées que les charges payées par des particuliers pour des propriétés de même valeur, et le Conseil se réserve de réviser les taux chargés lors du renouvellement des contrats qui existent actuellement.

Le greffier soumet la demande d'incorporation comme club, de "The St. Francis Anglers & Hunters Association." Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil approuve l'incorporation de la dite association. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la demande faite par Village St. Jean-Baptiste, dans sa résolution du 27 mars 1943, soit accordée, et que cette Municipalité reçoive de la Cité le même traitement que Ville St. Joseph, quant à ce qui concerne le service d'incendie et spécialement les charges à faire lors des alarmes qui n'exigent pas l'emploi de boyaux à incendie. ADOPTE.

Le greffier communique au Conseil de nombreuses résolutions d'un grand nombre d'associations religieuses et patriotiques de la Cité, protestant contre le travail des femmes à l'usine, la nuit. - - - - -
 - - - - - Le greffier est chargé de répondre par l'intermédiaire du journal La Parole, que les membres du Conseil ont toujours partagé sur ce point les vues exprimées par les plus hautes autorités religieuses et civiles de notre pays, et que les membres du Conseil déplorent l'état de chose existant, et condamnent en principe le travail des femmes à l'usine, la nuit - - - - - mais que, vu les conditions spéciales créées par la guerre, il appartient aux autorités chargées du gouvernement du pays de faire les réglementations qui peuvent être nécessaires pour les circonstances, et que c'est à ces autorités qu'il incombe de décider ce qui doit être fait dans les circonstances très spéciales créées par la guerre.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Conseil vote une souscription de \$50.00, pour une demi-page d'annonce dans le magazine 1944 de la Ligue Ouvrière Catholique. ADOPTE.

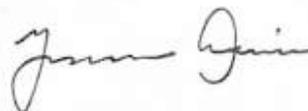
Le greffier ouvre les soumissions pour l'enlèvement des vidanges pour l'année commençant le 1er mai 1943. Le Conseil réière au comité de lundi prochain la décision sur ces soumissions.

Le Conseil étudie les rapports du sergent Eusèbe Boucher, concernant des demandes d'hospitalisation ou de secours.

Le Conseil approuve l'hospitalisation de Delle Marie Gagné, à l'hospice du Christ-Roi, et l'hospitalisation de Delle Rose Martin, à l'Hôpital du Sacré-Coeur, à Québec, et de M. Wallace Lemaire.

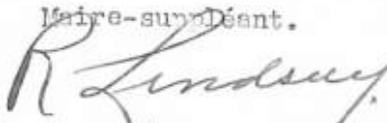
Le Conseil refuse les demandes d'hospitalisation faites dans les cas de madame Louise Trottier, Lionel Lemire et Henri St.Pierre.

Et la séance est levée.



Greffier.

Maire-suppléant.



--- C O M I T E ---

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 avril 1943, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de M. l'échevin Robert Lindsey, maire-suppléant.

Assistent à cette séance de comité, les marchands de bois qui sont licenciés pour le commerce du bois dans la cité de Drummondville, savoir: - MM. Alexandre Bouchard, J.E. Marchand, Albert Desrossés et Léonard Parent.

Les membres du Conseil discutent les moyens à prendre pour assurer un approvisionnement suffisant de bois de chauffage pour l'hiver prochain. Tous les commerçants signalent qu'il leur est actuellement impossible d'acheter du bois de chauffage, vu les prix demandés par les producteurs, et il est constaté que les commerçants n'ont pu acheter jusqu'à présent qu'une très faible proportion du bois qui leur sera nécessaire pour servir leurs clients.

A la suggestion de l'échevin Robert Bernard, le comité décide de soumettre à M. Piché, régisseur du bois de chauffage, une demande pour que le territoire suivant soit réservé pour l'achat du bois par des commerçants de Drummondville: -

Le comté de Drummond au complet; et les localités des comtés de Nicolet et Lotbinière situées sur la voie du C.N.R. jusqu'à et y compris Laurier Station;

Dans le comté d'Arthabaska: les paroisses de Ste.Clothilde, Ste.Séraphine, St. Albert et Ste. Elisabeth;

Dans le comté de Bagot: les paroisses de St. Nazaire, St.Théodore, Ste.Christine;

Dans le comté de Richmond: la paroisse de Richmond, et les localités de Lisgard et Gore;

Dans le comté de Yemaska: les paroisses de St.Joachim, St. Zéphirin, La Visitation et St.Bonaventure;

Dans le comté de Sherrford: les paroisses de Racine, Valcourt, Roxton Falls et South Roxton.

Le greffier est chargé de s'adresser au régisseur du bois de chauffage pour obtenir pour la cité de Drummondville, une licence de commerçant de bois, et pour obtenir toutes les formules concernant le paiement des subsides pour le bois de chauffage.

Les membres du comité discutent au sujet des comptes produits par M. J.E. Marchand, qui demande le paiement du salaire d'employés supplémentaires dont il a dû requérir les services pour faire face à la situation extraordinaire créée par la disette de bois de chauffage.

Les membres du comité considèrent que M. Marchand a aidé considérablement à solutionner la crise et qu'il a dû faire face à une situation exceptionnelle; pour ces raisons et vu que dans plusieurs cas, les prix d'achat que M. Marchand a dû payer ne lui laissaient qu'une marge très minime de bénéfice, le comité approuve le remboursement à M. Marchand des comptes suivants: \$39.87, \$92.59 et \$61.60.

Et la séance est levée.

Maire-suppléant.

R Lindsay

Joseph J. J. J.

Greffier.

Le 19 avril 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, lundi le 19 avril 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

L'échevin J.A. Savard fait rapport qu'un bon nombre de marchands lui ont exprimé le désir que les magasins soient fermés le Vendredi-Saint, pourvu que permission soit accordée d'ouvrir les magasins dans la soirée de jeudi. Le comité se rend avec plaisir à cette demande, et demande à Son Honneur le Maire de proclamer vendredi, le 23 avril 1943, jour férié, avec demande à tous les magasins de fermer leurs établissements ce jour-là.

Le comité recommande que la cité se charge de faire labourer et herser les terrains qui seront utilisés comme jardins, dans le nouveau cimetière, et de faire la même chose pour les terrains qui restent disponibles en arrière de l'Académie St. Frédéric.

Le comité étudie la question de l'assurance de responsabilité patronale. Après avoir examiné les statistiques fournies par le Trésorier pour les cinq dernières années, et avoir examiné les chiffres indiqués dans les états financiers de Shawinigan Falls et Lachine, le comité décide unanimement que la Cité de Drummondville soit à l'avenir son propre assureur, quant à ce qui concerne la responsabilité patronale, telle que déterminée par la loi des accidents du travail, et qu'elle se chargera aussi de la compensation volontaire payable aux membres du corps de police, suivant les termes et conditions qui étaient déterminés dans les polices d'assurances couvrant la brigade de police.

Le Trésorier reçoit instruction d'ouvrir un compte de banque spécial, où il déposera des montants équivalant à ceux qui seraient payables aux termes des polices qui étaient en force jusqu'à présent.

Le comité autorise le Trésorier à faire le rachat immédiat des débetures de la Cité de Drummondville, échéant le 1er juillet 1943, et déposées au fonds d'amortissement à Québec; le Trésorier est autorisé à demander les autorisations voulues au Trésorier Provincial.

Le comité prend connaissance des soumissions pour l'enlèvement des vidanges. La soumission de monsieur J.T. Courchesne est de \$3,952.00 pour l'enlèvement des vidanges suivant les termes du règlement. MM. Napoléon et Pierre Allard offrent de signer un contrat pour \$3,200.00 pour l'enlèvement des vidanges suivant les termes du règlement, et soumettent un prix de \$3,800.00 pour enlever tous les déchets sans s'occuper des restrictions comprises dans le règlement.

Le comité recommande que le contrat soit accordé à MM. Napoléon

* *pour le prix de \$3.80.00, suivant la dernière option contenue dans sa soumission*

*

et Pierre Allard, et autorise le greffier à préparer le contrat et à le signer au nom de la Cité.

Le comité recommande de porter à \$0.40 de l'heure au lieu de \$0.35, le salaire des employés suivants: -

Alfred Gagné,
Elzéar Lajoie,
Joseph Dugré,
Joseph Dionne,
Onésime Benoit,
E. Grandmont,
Louis Pinel.

Le comité prend connaissance de la lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, au sujet de la publication prochaine de l'annuaire de la Fédération pour 1942-1943.

Le comité autorise la souscription d'une somme de \$90.00 pour annonce dans le dit annuaire, suivant les termes de la lettre plus haut mentionnée.

Le greffier est chargé de demander des soumissions à MM. Blais & Paré, Alfred Comtois, Albert Madore, pour la fourniture des uniformes de la brigade de police.

Le comité recommande unanimement que l'échevin Dr. Antoine Turcotte soit nommé maire-suppléant.

Le comité recommande d'acheter au prix de \$53.00, des arbustes et des rosiers, pour le terrain de l'Hôtel de Ville, suivant commande préparée par l'échevin Turcotte.

Le comité recommande que les échevins Robert Bernard et J.A. Seward soient délégués à Montréal, à une assemblée des municipalités des Cantons de l'Est, convoquée à Montréal par le régisseur du bois de chauffage.

Le comité recommande qu'à l'avenir le bureau de l'Hôtel de Ville soit fermé le samedi, à une heure p.m.

Le comité recommande que le lundi, 26 avril 1943 soit déclaré fête civique, et qu'une proclamation soit émise en conséquence.

Et la séance est levée.

Joseph Seward
Maire.

Joseph Seward
Greffier.

Le 27 avril 1943.

Séance régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 avril 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Il est constaté qu'il n'y a pas eu de signification d'avis de la présente assemblée, mais tous les membres du Conseil présents donnent dispense de tel avis, et consentent à siéger en assemblée régulière.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 avril 1943, ainsi que des rapports des comités des 12 et 19 avril 1943. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le projet de règlement pour l'imposition des taxes foncières pour l'année 1943 subit sa première lecture.

Le projet de contrat entre la Cité de Drummondville et les chers Lapiere et Vincent est étudié par les membres du Conseil, et ajourné pour étude définitive à la prochaine séance régulière.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville fasse les démarches voulues pour l'achat d'une voiture-automobile neuve pour le département de police, et que le Trésorier soit chargé de remplir les formules nécessaires pour obtenir un permis pour l'achat de telle voiture-automobile. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le Trésorier soit délégué, pour représenter la Cité, à la convention des officiers municipaux des Cités et Villes de la Province, qui sera tenue à Québec les 9, 10 et 11 mai 1943. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Peter Halikas, faisant remarquer qu'il a dû payer un certain montant de frais pour une cause intéressant l'ordre public. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J. A. Savard, que le Trésorier soit autorisé de rembourser à M. Peter Halikas les frais qu'il a payés dans la dite cause. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que monsieur Adélard Blais soit chargé de faire le ramonage des cheminées dans tout le territoire de la cité, aux mêmes conditions que l'an dernier, le prix total du contrat étant cependant augmenté à \$300.00. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 10 mai 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 10 mai 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: M^{rs}. les échevins Robert Bernard, Léonard Poileau, David Duchesneau, Wilfrid Fucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 avril 1943, lesquelles sont approuvées et signées.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$15,000.00 au 4^e Emprunt de la Victoire, et que le Trésorier soit autorisé à signer les formules de souscription au nom de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Président du Cercle Lacordaire, sollicitant une souscription de la Cité.

Le greffier est chargé de répondre que les membres du Conseil apprécient le beau travail fait par ce Cercle, mais ils ne croient pas qu'il soit dans les attributions du Conseil de faire la souscription demandée, qui serait de nature à créer un précédent assez sérieux.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la Cité accepte de publier dans La Parole, une annonce invitant les citoyens à souscrire à l'Emprunt de la Victoire, et que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$30.00 pour cette annonce. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de réclamation au nom de monsieur Wilfrid St. Cyr, en rapport avec un accident d'automobile. L'ingénieur est chargé de continuer l'enquête commencée.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Fréchette & Guilbeault, protestant contre le fait que MM. Roy et Limoges n'ont pas été tenus de payer l'en dernier de licence commerciale, pour la vente de machines agricoles.

Le greffier est chargé de répondre que MM. Roy et Limoges ne tiennent aucun établissement de commerce dans la Cité.

Monsieur Georges Roy, présent au Conseil, est avisé qu'une licence sera chargée, si lui ou son associé tiennent en mains du stock pour vendre.

Le département de police est chargé de faire enquête pour découvrir quelles sont les personnes qui ont jeté des déchets le long du chemin conduisant à St. Cyrille, et de prendre les procédés nécessaires pour obliger ces personnes à faire le nettoyage, ou à recouvrer de ces personnes le montant qui pourra être dépensé par la Ville pour tel nettoyage.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil accepte de placer à l'hospice des incurables, sous la Loi de l'Assistance Publique, monsieur Jean-Marc Duquette.

Le sergent Eusèbe Boucher est chargé cependant de faire enquête pour savoir si le malade ne pourrait pas rester dans sa famille, pourvu que la Cité n'encourt pas des dépenses plus élevées qu'en plaçant le malade à l'hôpital. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que le compte de J.E. Deschamps, au montant de \$110.21 soit approuvé et payé. ADOPTÉ.

Le greffier donne lecture des projets de contrats à être passés entre la Cité de Drummondville et les chers Lapierre et Vincent, pour une période de quatre ans, se terminant le 1er mai 1947, en remplacement des contrats qui existent actuellement.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que ces deux contrats qui viennent d'être lus, soient approuvés et que le maire et le greffier soient autorisés à les signer au nom de la Cité.

L'échevin Robert Bernard, tout en reconnaissant que les chers Lapierre et Vincent remplissent très bien leurs fonctions, déclare enregistrer sa dissidence, croyant que c'est un mauvais principe que de signer des contrats à longue échéance, de nature à engager les conseils à venir.

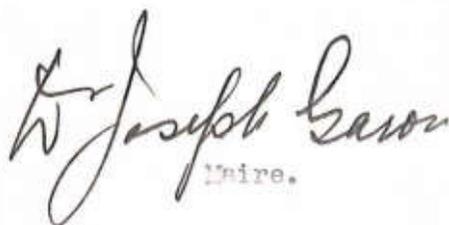
La proposition est adoptée avec cette dissidence.

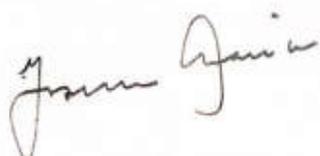
Le greffier donne lecture des soumissions de M. Madore, Comtois, Blais & Paré, pour la fourniture des uniformes des membres de la brigade de police.

Comme il semble assez difficile de déterminer la soumission la plus avantageuse, le Conseil décide unanimement de laisser la décision au comité de police.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité paie à monsieur Alexandre Bouchard, une somme de \$60.00, comme contribution aux dépenses qui ont été encourues par monsieur Bouchard, pour l'ouverture de certains chemins pour permettre le charroyage du bois de corce.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

C O M I T E du 21 mai 1943.

Assemblée du Conseil municipal du Conseil de la cité de Drummondville, tenue en comité général, vendredi, le 21 mai 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Le comité discute la question des constructions que messieurs Octave Allie, Albert Biron et Sam Provencher sont en voie d'ériger sur la rue Celanese et sur la rue Lafontaine.

Il appert que ces messieurs ont fait des demandes de permis en spécifiant leur intention de construire des escaliers extérieurs sur galeries, en avant et en arrière.

L'ingénieur explique que, nouveau venu à Drummondville, il ignorait l'article 472a de la Loi des Cités et Villes, édicté par la loi 2 Geo. VI, chap. 113, section 12, et qu'il a alors signé des permis de constructions. Ayant été avisé de son erreur, il a avisé les intéressés le 20 mai, d'avoir à se conformer à la loi.

Le comité avise les intéressés présents que le Conseil ne se considère pas lié par les permis de construction ainsi émis sur des demandes qui contenaient une clause illégale quant aux escaliers extérieurs de façade.

Les intéressés sont avisés que cette interdiction concernant les escaliers extérieurs de façade est une loi de la Législature, et qu'ils agiront à leurs risques et périls s'ils contreviennent à cette loi.

Résol. annulée,
voir résol.
25 mai/1943.

Lecture est donnée d'une lettre de C.O. Monat & Cie, offrant de vendre à la Cité un trailbuilder, au prix de \$2,025.00. Le comité recommande d'acheter cette machine.

Le comité recommande l'engagement de monsieur Romulus Grondin, comme constable pour la saison d'été, au prix de \$20.00 per semaine, monsieur Grondin devant faire partie pendant ce temps de la brigade régulière de police.

Le comité recommande les achats suivants: -

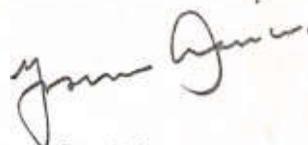
- a) un chargeur à batterie, au prix de \$99.00, suivant lettre de E.L. Watkins;
- b) un gradeur à traction animale qui est offert en vente

par monsieur Zéphirin Carette, au prix de \$125.00.

L'ingénieur est chargé de remplir les formules voulues pour obtenir les permis d'achat et les priorités nécessaires.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

.....

Le 25 mai 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 25 mai 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 mai 1943, lesquelles sont approuvées, et du rapport du comité du 21 mai 1943.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le rapport du comité, en date du 21 mai 1943, soit adopté, moins la recommandation relative à l'achat d'un trailbuilder, de la Cie C.O. Monat, au prix de \$2,025.00, et que cette recommandation soit tenue pour résiliée et non avenue. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés pour paiement. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que les comptes apparaissant sur la liste qui vient d'être lue, au total de \$33,459.47 au compte budget, et de \$1,185.07 au compte capital, soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer; cette liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que les comptes suivants soient aussi approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Charges pour les pompiers, pour un certain nombre d'appels d'incendie, \$ 326.00 "

Hector Lemire, 38.70 "

Elphège Provencher, indemnité re: accident, \$10.50; "

Au sujet de la réclamation de Wilfrid St. Cyr, pour accident, l'ingénieur est chargé, sans préjudice, d'offrir une somme de \$90.00, la Cité gardant les pièces brisées. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité accepte de placer à l'hôpital du Sacré-Coeur, à Québec, sous la Loi de l'Assistance Publique, monsieur Philippe Moulin, de Drummondville, actuellement à l'hospice à St. Hyacinthe; que le Maire soit autorisé à signer la carte d'Assistance Publique. ADOPTE.

Le Conseil décide que la semaine commençant le 30 mai, soit cette année la semaine du grand nettoyage.

Le règlement no. 296 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année 1943, subit sa deuxième lecture.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le règlement no. 296 qui vient d'être lu en deuxième lecture, soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le paiement des taxes foncières prévues dans le règlement no. 296 qui vient d'être adopté, puisse être payé par les contribuables en deux versements égaux, le premier le ou avant le 5 juillet, et le second le ou avant le 20 décembre 1943, un escompte de 5% étant accordé dans le cas de chaque versement aux contribuables payant les versements en entier, et n'ayant pas d'arrérages de taxes. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité de Drummondville paie, à partir du 1er mai 1943, et jusqu'à nouvel ordre, une somme de \$25.00 par mois, comme aide, à la famille Marc Duquette. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Hoagland, Montgomery & Angstadt; il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité fasse faire une application de calcium sur le chemin du 2e Rang, depuis la rue St. Georges jusqu'à la rue Marler. ADOPTE.

Le Conseil discute la question de l'élargissement du 3e Rang. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que des démarches soient faites aux fins d'obtenir gratuitement le terrain nécessaire à cet élargissement, et possédé par Southern Canada Power et Drummondville Cotton; et que monsieur J.O. Montplaisir soit chargé de faire les démarches pour en arriver à ce résultat; que monsieur Montplaisir soit aussi chargé de négocier avec la Cie Southern Canada Power au sujet des travaux dans le parc du bas de la ville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le greffier soit chargé de faire une offre à Campbell MacLaurin Limited, pour la cession d'une lisière de terrain suffisante pour élargir le chemin du 3e Rang, à 60 pieds, en face du cimetière; qu'en échange de la cession de telle lisière de terrain, la Cité s'engage à graveler convenablement cette partie du chemin du 3e Rang, ainsi que les rues Melançon, Moisan et Brouillard, et à y faire un revêtement d'asphalte aussitôt que la chose sera possible. ADOPTE.

Le Trésorier est autorisé à réduire à \$25.00 la licence commerciale chargée à M. Robert Bouchard, pour louage et réparations de bicycles.

Et la séance est levée.

Boileau

Dr. Antoine Turcotte

Maire-suppléant.

J.O. Montplaisir

Greffier.

Le 8 juin 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, mardi le 8 juin 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Les membres du comité discutent encore la question des terrains de jeux, et reçoivent une délégation des Ligues du Sacré-Coeur et de leur aumônier, qui se chargent de l'organisation de ces terrains. Après discussion, il est convenu qu'il y aura deux terrains de jeux principaux: l'un à l'école St. Frédéric, et l'autre au Parc Ste. Thérèse; un troisième terrain de jeux sera organisé avec peu de dépenses, pour les fillettes, près du Couvent de la Présentation.

Le comité recommande que la Cité accepte la responsabilité d'un-tiers des dépenses à faire pour l'achat d'appareils de jeux, et pour la surveillance; la Cité ne s'engageant à au-delà de \$600.00 pour sa part.

Le Conseil prend connaissance de certaines lettres relatives à la réclamation de monsieur Omer Rioux contre la Cité, pour des dommages que monsieur Rioux prétend avoir subis, à raison d'une collision avec un camion de la Cité. Le greffier est chargé d'aviser monsieur Rioux que la Cité ne peut accepter de réclamation, et que cette affaire doit être réglée avec la Compagnie d'assurance.

Le comité autorise l'érection d'un panneau-réclame pour l'étalage de réclames gouvernementales sur le terrain de Canadian Celanese Limited, le tout à l'endroit et suivant les conditions fixées dans la lettre de Canadian Celanese à la Compagnie William-Thomas, en date du 28 mai, et dans la lettre de cette dernière Compagnie à la Cité, en date du 31 mai.

Le comité recommande que la Cité achète une auto Dodge pour le département de police; cet achat devant être fait de M. E.L. Watkins, et le prix devant être d'environ \$1,600.00; le trésorier est chargé d'obtenir les permis nécessaires.

Le comité approuve un compte de \$38.00 pour les dépenses du voyage organisé à Sorel récemment, par le maire et les échevins, pour visiter les industries de guerre de Sorel.

Les membres du comité discutent la question des travaux projetés dans le parc du bas de la ville. Le greffier est chargé d'écrire à la Compagnie Southern Canada Power, pour aviser que la Cité est prête à contribuer pour \$2,500.00 pour commencer les travaux du dit parc, pourvu que la Compagnie fournisse le même montant, suivant l'entente déjà faite. Le greffier devra inviter la Compagnie à envoyer un représentant à Drummondville, afin de déterminer avec les membres du Conseil et l'ingénieur de la Cité, quels sont exactement les travaux qui seront entrepris au cours de la présente saison.

Le comité autorise la signature d'une carte d'Assistance Publique pour l'hospitalisation de monsieur Joseph Robidoux.

Le comité recommande que des démarches soient faites pour obtenir le permis d'acheter un camion sur lequel pourrait être installé un arrosoir automatique pour l'arrosage des rues. Le comité recommande l'achat si possible d'un camion de 5 tonnes, mais à tout événement de pas moins de 3 tonnes.

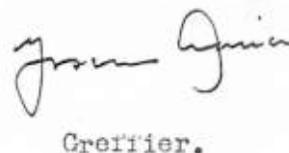
Le comité recommande que monsieur Paul Corriveau soit nommé vérificateur des livres de la cité, pour l'année 1943., au salaire de \$600.00 par année. Le comité recommande qu'il ne soit pas chargé de licence commerciale à M. Corriveau, comme comptable public, et que la licence chargée pour 1942 soit rayée des livres.

Le comité recommande que le salaire de M. Raoul Héroux soit rixé à \$2,600.00 par année; cette décision étant rétroactive du 1er janvier 1943.

Après explications de l'échevin Dr. Antoine Turcotte, il est recommandé de payer à M. Hector Lemire une somme de \$4.00 pour des fleurs qu'il a vendues à la Cité et qu'il a plantées lui-même.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 14 juin 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 14 juin 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet et J. Amédée Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire et du maire-suppléant, la séance est présidée par l'échevin Robert Lindsay.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance régulière du 25 mai 1943, et du procès-verbal du comité du 8 juin 1943.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces procès-verbaux soient approuvés, avec la réserve suivante: -

Les membres du Conseil reconnaissent que la résolution passée le 25 mai 1943, et inscrite au haut de la page 46 du livre des délibérations, ne fait pas mention des démarches et du travail considérable accomplis par l'échevin Robert Bernard, et ensuite par l'échevin Léonard Boileau, aux fins mentionnées dans la dite résolution, et que les dernières lignes de cette résolution doivent être annulées et remplacées par les suivantes: -

" et que monsieur J.O. Montplaisir soit prié de faire des démarches et d'user de son influence comme directeur de la Cie Southern Canada Power, aux fins d'appuyer les démarches qui ont déjà été faites par les échevins Robert Bernard et Léonard Boileau. "

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lapierre, chef de police, au sujet d'une demande de M. Geo. Larocque, qui désire transporter une bâtisse par les rues de la cité.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande soit référée à l'échevin J. Amédée Savard, et que ce dernier s'entende avec les parties intéressées. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés pour paiement. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les comptes apparaissant sur la liste qui vient d'être lue, au total de \$19,710.77 au compte budget, et de \$500.98 au compte capital, soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Walter Moisan, secrétaire du Conseil de Comté, avisant la Cité de Drummondville de cesser de se servir de la Rivière Noire pour y déposer des vidanges, etc., à son dépotoir actuel. L'ingénieur est chargé d'étudier le cas, et faire rapport ensuite au Conseil.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, qu'une somme de \$100.00 soit allouée à la Société St. Jean-Baptiste, à titre d'octroi pour la célébration de la fête de la St. Jean-Baptiste. ADOPTE.

Le Conseil reçoit une délégation de citoyens qui demandent que la Cité de Drummondville fasse pression auprès de la Canadian Celanese Limited, afin que la piscine de cette Compagnie soit ouverte aux enfants de la Cité.

Lecture est aussi donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce, demandant que la Cité organise immédiatement une plage publique.

Le greffier est chargé d'écrire dans ce sens à Canadian Celanese, et au cas où cette dernière refuserait, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité étudie les mesures à prendre pour organiser une plage publique. ADOPTE.

Les membres du Conseil désirent reconnaître la manière brillante dont monsieur Roméo Adam a représenté la délégation et exprimé le projet.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, qu'une somme de \$10.00 soit payée à La Parole Ltée, pour annonce à l'occasion de la célébration de la St. Jean-Baptiste. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que deux semaines de vacances payées soient accordées à monsieur Auguste Cloutier, dans le cours de l'été, à raison des longs services rendus par ce dernier à la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôpital Ste. Croix, demandant que le niveau du trottoir en face de la nouvelle bâtisse de l'hôpital soit baissé, et sollicitant l'aide de la Cité pour des travaux de béton pour un terrain de stationnement en face de la nouvelle bâtisse.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la demande soit accordée; que le trottoir soit abaissé aux frais de la Cité; que les autres travaux mentionnés dans la lettre de

l'Hôpital Ste.Croix soient faits aux frais de l'hôpital, la Cité fournissant cependant la main-d'oeuvre à ses frais. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics dans la Cité de Drummondville, ainsi qu'un emprunt pour en payer le coût.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité achète de Drummond Coal, 60 tonnes de charbon américain pour stoker, à \$10.50 la tonne; et de J.R.Blanchard, 30 tonne de charbon anthracite pour souffleur, à \$12.75 la tonne, ainsi que 20 tonnes de charbon anthracite ordinaire, à \$16.75 la tonne. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil autorise l'ingénieur à faire les travaux de raccordements d'aqueduc et d'égoût pour la propriété que monsieur Josaphat Lefebvre veut construire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité appuie la requête de l'Association des Chasseurs, pour l'adoption des mesures mentionnées dans leur requête. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le 24 juin 1945 soit déclaré fête civique, et qu'une proclamation à cet effet soit publiée dans La Parole et le Spokesman, invitant tous les citoyens à observer cette journée comme fête civique, et à fermer les manufactures, établissements de commerce et places d'affaires. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation : -

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Évaluation</u>
2196	Autote, Donat	Cordeau, François	203 Est	6,500.00
2792	Allard, Rév. Alph.	Daneau, Fernand	604-5	1,000.00
1184	Barbeau, Dame A.	Girard, Adélaré	2-218	5,700.00
1724	Brunelle, M.L. & Hamilton	Pelletier, Léopold	1/2-54	4,300.00
2219	Bélanger & Gagné	Larocque, Alice	211	10,500.00
155	Cie d'Immeubles D'Ville	Madore, Albert	29, p.30	16,000.00
1575	do	Cordeau, François	50-(265-266)	14,500.00
490	Chassé, J.C.	Chassé, Jeanne	38	2,200.00
3066	do	do	p.160a-84, etc.	950.00

1441	Côté, Hervé	Corriveau, Emile	7-21	4,000.00
2645	Corriveau, Emile	Lacharité, Josaphat	p.423	3,300.00
3268	Cartier, Gustave	Surprenant, Léo	1/2- 159-10	100.00
866	Campbell MacLaurin	Houston, Edith	263-24	2,500.00
1929	D'Ville Cotton Co.	Guérin, Urgèle & Firmus	108-9	4,500.00
1128	Dumais, Camille	Lehoux, Jean	2-166	5,800.00
1919	Dextrateur, Mme L.P.	Dionne, Odias	105	6,300.00
1931	Duchesne, Mme J.C.	Lessard, Roland	p.110-1	2,000.00
1878	Favreau, Mme Omer	Cusson, Donat	p.88-9	2,850.00
3200	Fortier, J.A.	Tourigny, Achille	161e	2,200.00
3216	Gagnon, Lucien	Chapdelaine, Walter	162b 25	2,800.00
1538	Guevremont, L.P.	Dozois, Gérard	1/2- 50-244	3,000.00
2136	Girard, Adélard	Holtite Rubber Co.	181- p.182	8,500.00
137	Hébert, Succ. Dame H.	Guertin, Ernest	1/2- 26	10,000.00
2142	Héroux, Louis	Tétreau, Georges	p.185	7,500.00
1419	Joyal, Rod.	Savard, Gilberte	7-10	2,400.00
594	Lamy, Constant	Saucier, Geo.	76	4,000.00
1160	Lemaire, Dame D.	Lemaire, Rachel & Clothilde	2-203	7,700.00
1190	Lambert, Ernest	Houle, Béatrice	2-22	4,000.00
1275	Lemaire, Emile	Latour, Roméo	2-55	3,500.00
1847	Lamarche, Dame Ars.	Hétu, Roméo	p.79	4,200.00
1593	Lupien, Alired	Nadeau, Alphée	50-272	5,500.00
1789	Larocque, A & D.	Roy, Clémence	67	10,000.00
2550	Letendre, Dame Théo	Courchesne, Romuald	304	7,200.00
2947	Lefebvre, Dame Eug.Birtz	Grégoire, Adrien	141-79a	4,800.00
3077	Lascelles, Adélard	Rousseau, Donatien	160a-80	900.00
993	Mercure, Alex.	Chassé, J.C.	1-68 etc	750.00

2271	Morey, J.	Girard, Adélarde	225	4,900.00 v
3074	Mailhot, Edéas	Pepin, Marie Louise	p.160-82	925.00 v
1271	Ouellette, Léo	Ouellette, Dame André	2-49	250.00 v
3075	Pepin, Emma	Pepin, Marie-Louise	p.160a-81	900.00 v
3190	Pelletier, Edm.	Chassé, J.G.	p.162b	1,100.00 v
3251	Poulin, Wilfrid	Nicol, Raoul	162b-41	1,450.00 v
3253	Poulin, Gérard	Poulin, Geo.	162b- 45-46	250.00 v
292	Rex Finance Corp.	Rousseau, Lucien	57	28,000.00 v
644	Rousseau, Stella	Rousseau, Geo.	p.90	5,000.00 v
1552	Rioux, Dame Omer	Roberge, Maurice	50-261	3,700.00 v
1361	Vermette, J.P.	Larue, J.A.	4a, 4-4- etc.	3,000.00 v
985	Walker, Robert	Duchesneau, Théode	1-39	1,000.00 v

ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Président.

Greffier.

- Le 22 juin 1943. -

Assemblée du Conseil Municipal de la cité de Drummondville,
tenue en comité général, mardi, le 22 juin 1943.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Le comité étudie la question soulevée par la lettre de Me. Antoine Biron au Conseil du Comté de Drummond, à l'effet que le dépotoir de la Cité contribuerait à retarder le cours de l'eau de la Rivière Noire.

Le greffier est chargé de répondre que la Cité n'a causé, et ne cause aucune obstruction au cours de la rivière, et que la Cité entend continuer le dépôt des déchets au même endroit.

Le comité étudie la question d'un raccordement de la voie Sir Wilfrid Laurier à la Cité de Drummondville, par le 3e Rang.

L'échevin Robert Bernard et M. Gérard Laferté, président de la Chambre de Commerce, font rapport d'une entrevue qu'ils viennent d'avoir avec l'Hon. T.D. Bouchard, ministre de la Voirie. Ils font rapport que le Ministre de la Voirie leur a affirmé son intention de donner suite à son projet de faire un raccordement par le 2e Rang, entre la Cité et la voie Sir Wilfrid Laurier.

Les délégués font rapport de plus que l'Hon. M. Bouchard a déclaré qu'il consentirait à faire un deuxième raccordement entre la voie Sir Wilfrid Laurier et la Cité, par le 3e Rang, pourvu que la Cité accepte de contribuer pour une certaine partie aux dépenses à encourir, contribution que le Ministre a fixée lors de cette entrevue, comme suit, savoir:— 25 % dans le coût du nouveau pont à faire sur la Rivière Noire, et 50 % dans le coût du chemin depuis la Rivière Noire jusqu'à la bâtisse servant d'abri aux locomotives du C.P.R.

Les délégués déclarent que l'Hon. M. Bouchard a promis, et que le Gouvernement serait disposé en pareil cas à faire sur ce parcours un chemin de béton de deux travées.

Le comité recommande que, si un deuxième raccordement est fait par le 3e Rang, entre la voie Sir Wilfrid Laurier et la Cité de Drummondville, comme la chose a été discutée lors d'une entrevue entre l'Hon. Ministre de la Voirie et M. l'échevin Robert Bernard et M. Gérard Laferté, président de la Chambre de Commerce, entrevue qui a eu lieu à Québec récemment, le Conseil de la cité de Drummondville serait prêt à contribuer pour 25 % au coût du nouveau pont à construire sur la rivière Noire, et pour 25% du coût du chemin depuis la Rivière Noire jusqu'à la bâtisse servant d'abri aux locomotives du C.P.R. dans la cité de Drummondville; le coût du chemin comprenant le coût des expropriations, la préparation du chemin, et le pavage.

Le greffier est chargé d'envoyer de suite des copies de cette résolution à l'Hon. Ministre de la Voirie, et à M. Arthur Rajotte, député du comté de Drummond.

Le comité recommande qu'une demande instante soit faite au Gouvernement Provincial, pour que les travaux de pavage de la voie Sir Wilfrid Laurier, entre St. Hyacinthe et Drummondville, soient exécutés sans retard, de façon à ce que la circulation puisse se faire par un pavage à double travées entre Drummondville et St. Hyacinthe.

Le greffier est chargé d'envoyer des copies de cette résolution à l'Hon. Ministre de la Voirie, et à M. Arthur Rajotte, député du comté de Drummond.

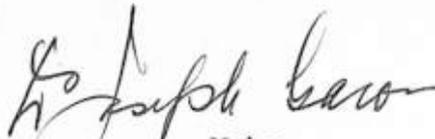
Le greffier est chargé d'écrire aux Conseils municipaux de Victoriaville, Princeville, Plessisville, ainsi qu'aux Conseils des paroisses de St. Germain et de St. Cyrille, pour leur demander d'adopter sans retard une résolution similaire, insistant pour que les travaux de pavage plus haut mentionnés soient faits au cours du présent été.

M. Gérard Laferté, président de la Chambre de Commerce, fait part au Conseil du fait qu'un groupe considérable de journalistes seront à Drummondville le 9 juillet, et que l'Hon. M. Bouchard, ministre de la Voirie, et M. Gohier, ingénieur en chef du Ministère, seront aussi présents au dîner qui sera offert à cette occasion au Manoir Drummond.

50% au lieu
de 25%, voir
résol. du
7 sept. 1943

Le comité recommande que la Cité se charge des dépenses occasionnées pour la réception des visiteurs qui seront à Drummondville à cette date.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 28 juin 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 28 juin 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 juin 1943, ainsi que du rapport du comité du 22 juin 1943.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Des explications sont fournies par l'échevin J. Amédée Savard, au sujet du travail préliminaire actuellement fait pour la préparation d'une plage publique, en face du parc Ste. Thérèse, et monsieur Claude Melançon donne des détails sur l'emploi qu'il a déjà occupé, comme surveillant de plage pour la Celanese.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité exécute les travaux nécessaires pour l'établissement de la plage publique plus haut mentionnée, les dépenses étant limitées à une somme de \$1,000.00, le tout pourvu que l'endroit actuellement choisi soit approuvé par le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le 1er juillet 1943 soit déclaré fête civique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil de la Cité appuie les démarches actuellement faites pour obtenir le creusement de la Rivière Noire; cette entreprise étant considérée comme d'intérêt public dans le comté de Drummond, et surtout dans les municipalités contiguës à la cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le compte de monsieur W.E. Lauriault, au montant de \$137.08, soit approuvé et le Trésorier autorisé à le payer. ADOPTE.

Le greffier donne lecture de la correspondance échangée entre l'échevin Robert Bernard et monsieur J.B. Woodyatt, président de la Southern Canada Power, au sujet de l'élargissement projeté du 3e Rang.

La Cie Southern Canada Power s'engage à donner le terrain nécessaire pour l'élargissement du 3e Rang, pourvu que la Ville remplisse certaines conditions quant au déplacement de la ligne de transmission, etc.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le greffier soit chargé de transmettre à monsieur J.B. Woodyatt et à la Cie Southern Canada Power les remerciements du Conseil de la Cité, pour l'offre généreuse ainsi faite. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la demande faite par madame Wellie Descheneaux, pour obtenir de l'aide, soit acceptée, et que le Trésorier soit autorisé de fournir chaque mois à madame Descheneaux, un montant égal à celui que la Ville paierait pour l'entretien de madame Descheneaux à l'hospice. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité accepte de monsieur Arthur Métayer une somme de \$60.00, en règlement complet des arriérages de taxe d'eau dus à date par monsieur Métayer, et que le Trésorier soit autorisé à rayer toute balance des livres, si cette somme de \$60.00 est ainsi payée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que les échevins David Duchesneault et Léonard Boileau soient délégués pour visiter certaines régions autour de Drummondville et dans les comtés voisins, assez rapprochés de Drummondville, pour voir s'il serait possible d'y acheter du bois de chauffage pour l'hiver prochain. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, qu'un octroi de \$50.00 soit consenti à La Garde d'Honneur de Drummondville. ADOPTE.

Sur rapport du sergent Eusèbe Boucher, le Conseil autorise la signature d'une carte d'Assistance Publique pour l'hospitalisation de monsieur J.C. Champagne.

Le Conseil étudie la demande faite par Ville St. Joseph, pour que le territoire de Ville St. Joseph soit soumis à la juridiction de la Cour du Recorder.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville soit disposée à accepter

que le territoire de Ville St. Joseph soit soumis à la juridiction de la Cour du Recorder, aux conditions suivantes: -

1. Que le salaire du recorder dans tel cas soit augmenté de \$200.00 par année;

2. La Ville St. Joseph paiera à la Cité de Drummondville une somme annuelle de \$300.00. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance du rapport du sergent Eusèbe Boucher, concernant les cas de madame Hilaire Grandmont et du jeune Jean-Louis Brunelle.

Ces rapports sont approuvés.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que le Conseil autorise la vente de l'automobile usagée Plymouth, du département de police, à monsieur Oliva Baron, pour la somme de \$320.00 payable comptant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que les rôles de l'année 1942, pour les taxes foncières générales et spéciales, pour les licences commerciales, et pour les taxes d'eau, soient homologués à toutes fins que de droit. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les membres de la brigade de police, lorsqu'ils répondent à un appel d'incendie, soient payés au tarif ordinaire en pareil cas, lorsqu'ils répondent ainsi à un appel d'incendie, en dehors de leurs heures de service. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé de verser une somme de \$300.00 sur l'octroi qui a été voté pour l'établissement des terrains de jeux par la L.O.T.J. ADOPTE.

Le projet de règlement pour autoriser certains travaux publics et pour contracter un emprunt pour en payer le coût, subit sa lère lecture.

Et la séance est levée.

Dr Antoine Turcotte
Maire-suppléant.

James Gauthier
Greffier.

Le 12 juillet 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 juillet 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

Son Honneur le Maire étant absent au commencement de la séance, cette séance est d'abord présidée par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 juin 1943, lesquelles sont approuvées et signées.

Son Honneur le Maire entre et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés pour paiement. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que les comptes apparaissant sur la liste qui vient d'être lue, au total de \$14,884.55 au compte budget, et de \$56.49 au compte capital, soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée de la correspondance échangée entre l'échevin Robert Bernard et le Président de la Cie Southern Canada Power, au sujet des travaux projetés dans le nouveau parc du bas de la Ville.

L'ingénieur fait aussi rapport de la visite de monsieur Wurtele, représentant de la Compagnie, et du fait que monsieur Wurtele et lui-même ont convenu des travaux à faire au cours de l'été, la Cité s'occupant de la partie des travaux qui peuvent être faits avec avantage avec les employés de la Cité, et la Compagnie se chargeant des travaux qui nécessitent de la machinerie; tous les membres du Conseil sont unanimes à approuver ce projet, et l'ingénieur est chargé de la direction et de la surveillance des travaux, conjointement avec le représentant de la Compagnie, l'ingénieur devant vérifier le coût des travaux exécutés soit par la Cité, soit par la Compagnie.

Monsieur Théotime Dionne présente verbalement au Conseil une réclamation concernant le loyer qui, d'après lui, aurait dû lui être payé et crédité sur ses taxes, pour le logement occupé par madame Beau-doin, loyer qui aurait été originairement loué par la Cité. Monsieur Dionne prétend que le paiement du loyer a cessé sans qu'il reçoive aucun avis de ce fait.

La question est référée au Trésorier, qui devra voir le sergent Boucher, et faire un rapport de tous les faits qui se sont passés, pour que le Conseil puisse décider si la réclamation de monsieur Dionne peut être admise en tout ou en partie.

Le greffier communique au Conseil la lettre de monsieur J.B. Woodyatt, président de la Cie Southern Canada Power, adressée à l'échevin Robert Bernard, et fixant à \$5,231.57 le chiffre du coût des travaux nécessaires pour le déplacement de la ligne de transmission sur le chemin du 3e Rang, lequel déplacement sera nécessaire si le chemin du 3e Rang est élargi suivant le projet déjà fait.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone Co., demandant le consentement du Conseil de la Cité pour que la Compagnie maintienne aux endroits existants, quatre poteaux qu'elle a achetés de la Cie Southern Canada Power, et qui sont marqués par une croix rouge sur le croquis annexé à la lettre de la Compagnie, en date du 7 juillet 1943.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Conseil donne le consentement demandé. ADOPTE.

L'ingénieur communique au Conseil une facture, au montant de \$94.69, ce chiffre étant le montant de certains dommages qui auraient été soufferts par monsieur J.A. Bourgeois, à raison du renfoulement des eaux dans le tuyau d'égoût du magasin, le 18 juin 1943.

Le Conseil croit qu'en fait et qu'en droit, cette réclamation ainsi faite doit être refusée.

L'ingénieur avise le Conseil que les réparations qui ont dû être faites au pont du 3e Rang, sur la Rivière Noire, vont coûter une somme d'au-delà de \$300.00.

Le greffier est chargé de se mettre en communication avec le Dr. Arthur Rajotte, député provincial du comté de Drummond, pour le prier de faire les démarches afin d'obtenir si possible une contribution du Gouvernement Provincial dans le coût des travaux en question.

Lecture est donnée d'un projet de contrat entre la Cité de Drummondville et la Compagnie Southern Canada Power, concernant l'installation sur les poteaux de la Cie Southern Canada Power de signaux de circulation.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que ce projet de contrat soit approuvé, et que le maire et le greffier soient autorisés de signer le dit contrat, au nom de la Cité. ADOPTE.

Le Conseil reçoit des délégations assez nombreuses de propriétaires des rues Bérard et DuMoulin, insistant pour que ces deux rues soient pavées cet été. M. le Dr. Michaud explique les demandes des propriétaires de la rue Bérard, et monsieur Champagne celles des propriétaires de la rue DuMoulin.

Les membres du Conseil sont unanimes à affirmer aux délégués que le Conseil est absolument désireux de paver cette année les rues DuMoulin, Bellevue et Bérard, et que le Conseil est fermement décidé d'exécuter ces travaux dès cette année, pourvu que le règlement autorisant ces travaux soit approuvé et que le Conseil puisse se procurer les matériaux nécessaires, ainsi que la main-d'oeuvre et la machinerie.

Le Conseil reçoit ensuite une délégation considérable, comprenant les maires et les membres du Conseil de Ville St. Joseph et de St. Simon, ainsi que des représentants des deux Chambres de Commerce de Drummondville, et de la Chambre de Commerce de Ville St. Joseph.

Tous ces délégués sont venus rencontrer le Conseil de la Cité, pour discuter la question de l'élargissement du 3e Rang et du prolongement du chemin du 3e Rang, en suivant l'ancienne ligne du chemin de fer de L'Avenir jusqu'au Village Marcotte.

Les membres du Conseil avisent les délégués que la Compagnie Southern Canada Power a déjà déclaré par écrit qu'elle ne peut céder la lisière de terrain de l'ancien chemin de fer de L'Avenir, parce que cette lisière est nécessaire pour les lignes de transmission.

Monsieur Dumaine soumet les grandes lignes d'un projet en vertu duquel il pourrait être possible d'élargir cette lisière de terrain pour y permettre l'établissement d'une route de largeur voulue, tout en permettant l'établissement éventuel de d'autres lignes de transmission.

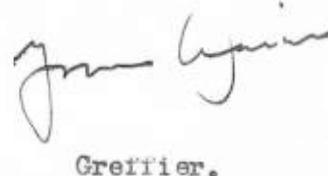
Les délégations sont d'accord sur le point que la Cité de Drummondville et Ville St. Joseph devraient supporter chacune la juste moitié des dépenses nécessaires pour l'élargissement, expropriations et confection de chemin, et dépenses diverses, sur la longueur de chemin traversant le territoire de Ville St. Joseph.

Finalement, il est convenu qu'un comité composé de l'échevin Robert Bernard, représentant la Cité de Drummondville, l'échevin J.G. Lampron, représentant Ville St. Joseph, et M. le maire E. Dumaine, représentant St. Simon, soit formé pour étudier davantage ce projet, mais principalement aux fins de s'assurer si Canadian Celanese Ltd et Southern Canada Power Co., pourront donner les consentements voulus pour que l'ancienne ligne de chemin de fer de L'Avenir soit utilisée, et pour qu'un élargissement suffisant soit permis par Canadian Celanese sur la largeur du terrain de cette dernière Compagnie; les délégués s'entendront avec l'ingénieur de la Cité pour la préparation d'un plan montrant la localisation projetée du nouveau chemin, et pour obtenir l'autorisation nécessaire des deux Compagnies.

Les Conseils municipaux pourront ensuite passer les réglementations voulues pour obtenir les élargissements nécessaires dans les limites de leur municipalité respective.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

--- Comité du 15 juillet 1943. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, jeudi le 15 juillet 1943.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Wilirid Faucher, Antoine Niquet, J.A. Savard, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande qu'une souscription de \$100.00 soit faite à La Parole Ltée, pour défrayer une partie des dépenses de la publication de l'Indicateur de Drummondville, pour 1943.

Le comité recommande qu'une carte d'Assistance Publique soit signée dans le cas de mademoiselle Myrella Laliberté, hospitalisée à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, et aussi dans le cas de Jerry Cushion, hospitalisé au Sanatorium de Sté. Agathe, cette carte devant être datée au 1er juillet 1943.

Le comité recommande l'approbation et le paiement des comptes suivants: -

Divers comptes pour services des pompiers	\$91.00
Pharmacie Cadieux	.91

Le comité recommande l'engagement de Claude Melançon, au salaire de \$25.00 par semaine, à partir du 13 juillet 1943, et de Guy Melançon, au salaire de \$20.00 par semaine, à partir du 16 juillet 1943; ces deux jeunes gens sont engagés comme gardiens et sauveteurs à la plage municipale.

Le comité recommande que les gardiens voient en particulier à ce que les baigneurs aient une tenue parfaite au point de vue moral, et que toute infraction soit sévèrement réprimée.

Les membres du comité constatent que la plage municipale est irrégulièrement non seulement par les citoyens de la Cité, mais aussi par ceux de Ville St. Joseph, St. Simon et St. Jean-Baptiste.

Les membres du comité se déclarent heureux de constater que tous les citoyens du grand Drummondville paraissent apprécier cette amélioration importante, et les membres du Conseil déclarent que tous les citoyens du grand Drummondville seront toujours les bienvenus.

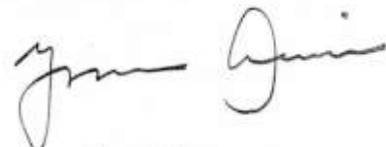
Il croient cependant que les Conseils des municipalités voisines seront disposés à contribuer pour une partie des dépenses encourues et à encourir, et le greffier est chargé d'écrire à ces diverses municipalités pour demander une contribution que le Conseil de la Cité croit raisonnable de fixer comme suit: -

Ville St. Joseph	\$ 200.00
St. Simon	75.00
St. Jean-Baptiste	75.00

Les membres du comité prennent connaissance des estimés préparés par l'ingénieur, pour les divers travaux publics projetés; ces travaux comprenant surtout des travaux de pavage de certaines rues. Certaines modifications sont faites au programme soumis; l'ingénieur devra préparer maintenant une liste définitive des travaux tels qu'acceptés par le comité, avec estimé dans chaque cas, pour que le greffier prépare ensuite le règlement qui devra être soumis au Conseil pour deuxième lecture et approbation à la prochaine séance.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

--- Le 26 juillet 1943. ---

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 26 juillet 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SOM PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 juillet 1943, ainsi que du rapport du comité du 15 juillet 1943. Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un rapport du chef de police, concernant MM. Richard et Hébert, qui refusent de payer la licence qui leur est réclamée en qualité de laitiers. Le chef de police est autorisé d'intenter des poursuites contre ces messieurs.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le chef de police soit autorisé à acheter pour les gymnases de la police une perche pour saut en hauteur, la dépense étant de \$15.00 à \$20.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le chef de police et le chef des pompiers soient délégués, aux frais de la Cité, à la convention des chefs de police et des pompiers, qui sera tenue à Québec les 28 et 29 juillet 1943. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre au Sanatorium de Ste. Agathe, demandant que la Cité accepte d'être responsable pour l'hospitalisation de monsieur Arthur Cushen, depuis le 1er mai 1943. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité n'accepte d'être responsable que depuis le 1er juillet 1943. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin J.A. Savard, que, vu la disette de combustible qui menace notre population pour l'hiver prochain, demande instante soit faite au Gouvernement Fédéral pour que toutes les mesures nécessaires soient prises par le Gouvernement central pour assurer à toutes les municipalités un approvisionnement adéquat de charbon et de bois de chauffage; que les unités des forces armées du Canada soient employées si nécessaire au travail de la coupe et du transport du bois de chauffage, pour qu'un approvisionnement suffisant soit fourni à chaque municipalité qui pourra ensuite en assurer la vente; copie de cette résolution devra être envoyée au Premier Ministre, au Ministre des Munitions et Approvisionnements, au Ministre de la Défense Nationale, ainsi qu'au député du Comté. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone Co., demandant la permission de déplacer un poteau sur la rue Hébert, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la dite lettre. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, qu'il soit accordé à Bell Telephone Co., la permission demandée par sa lettre du 22 juillet 1943. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un projet de contrat entre Les Chemins de Fer Nationaux et la Cité de Drummondville, permettant aux autorités du Chemin de Fer de raccorder les égouts privés du hangar à fret à l'égout de la Cité, pour une somme de \$35.00 par année, ce contrat étant pour trois ans. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin David Duchesneau, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le dit contrat au nom de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, qu'il soit adressé à l'agent local du C.N.R., pour être envoyée aux autorités compétentes, une protestation formelle contre le fait que les employés des trains violent presque chaque jour les dispositions du règlement de la Cité de Drummondville, réglementant l'usage du sifflet à vapeur dans les limites de la Cité. L'attention des autorités du Chemin de Fer devra être attirée également sur le

fait que les employés du Chemin de Fer semblent prendre plaisir à créer des torrents de fumée noire lorsque les trains passent dans les limites de la Cité; le Conseil espère que les mesures nécessaires seront prises pour que les employés du Chemin de Fer respectent les règlements, faute de quoi des poursuites devront être intentées. ADOPTE.

Après les explications données par monsieur Albert Biron, à l'effet que monsieur Laurent Bergeron, électricien, n'aurait fait que quelques jours de travail pour lui, et à sa demande expresse, le Conseil consent de réquie à \$25.00 la licence réclamée de monsieur Bergeron.

Le greffier est chargé d'écrire au Régistrare au sujet de monsieur André Janelle, qui a obtenu un ajournement de son instruction militaire jusqu'au 9 septembre 1943. Le greffier est chargé de signaler au Régistrare que monsieur Janelle occupe pour la Cité la même position, et que ses services sont considérés comme absolument essentiels pour la Cité de Drummondville, et une demande d'un nouvel ajournement devra être faite dans le cas de monsieur Janelle.

Le greffier est chargé de publier dans La Parole un avis à l'effet que la Cité ne croit pas devoir acheter de bois de chauffage pour le revendre elle-même, vu les difficultés considérables inhérentes à un semblable projet. Les citoyens devront être avisés de s'assurer par eux-mêmes le plus tôt possible de leur approvisionnement de bois pour l'hiver prochain.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil supprime toutes les restrictions imposées par les règlements de la Cité, quant ce qui concerne la vente du bois de chauffage dans la Cité, et cela pour jusqu'au 1er mai prochain, le mesurage du bois devant se faire gratuitement lorsque tel mesurage est exigé. ADOPTE.

Le Conseil donne instruction au département de police d'empêcher absolument toute personne de se promener en costume de bain sur les rues ou en dehors du territoire exactement délimité sur les plages publiques.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin Wilfrid Faucher soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, qu'il soit accordé à monsieur Edmond Lemaire, un boni de \$2.00 par semaine, à partir du 1er juillet 1943. ADOPTE.

Le Trésorier est autorisé de faire les démarches voulues pour faire réparer les horloges de l'Hôtel de Ville.

Après les explications données par le Trésorier, il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la demande faite par monsieur Théotime Dionne, pour le paiement de quinze mois de loyer à \$10.00 par mois, pour la famille Beaudoin, soit accordée, vu que la Cité avait loué elle-même ce logement, et que monsieur Dionne n'a jamais été avisé que la Cité cessait de payer le loyer, lequel loyer devait être crédité sur les taxes de monsieur Dionne, suivant entente faite entre monsieur Dionne et le Trésorier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le greffier soit autorisé de signer les formules nécessaires pour demander le permis d'acheter un camion de cinq tonnes pour l'arrosage des rues. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé de charger au compte des déficits antérieurs les sommes suivantes : -

Dépenses pour l'émission des débentures, et perte sur vente des dites débentures, pour le renouvellement d'emprunt de \$63,900.00	\$ 641.45
---	-----------

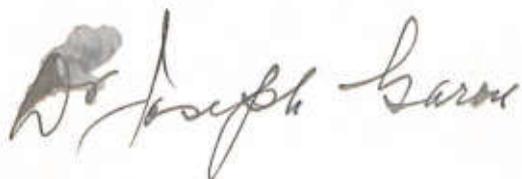
Surplus de déficit accepté par la Cité, en rapport avec l'annexion des Villages St. Pierre et Ferland	479.74
---	--------

Adopté.

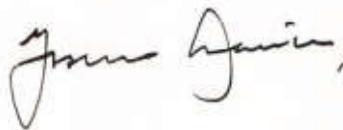
Le règlement no. 297 autorisant certains travaux publics et un emprunt de \$49,500.00 pour payer le coût des dits travaux, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le règlement no. 297 qui vient d'être lu soit approuvé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la votation sur le règlement no. 297 soit fixée aux 13 et 14 août 1943, à l'Hôtel de Ville. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Meire.



Greffier.

Le 9 août 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 9 août 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée tenue le 26 juillet 1943. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. l'échevin Robert Bernard, par Drummondville Cotton Co., acceptant de donner à la Cité la lisière de terrain nécessaire pour l'élargissement du chemin au 3e Rang, avec pour la Cité la seule obligation de déplacer la clôture existante.

Le greffier est chargé de présenter à la Cie Drummondville Cotton les remerciements du Conseil et de la population.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes suivants soient approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, savoir: -

FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DES JEUNES,
pour annonce dans l'annuaire 1943, \$ 90.00

CHAMBRE DE COMMERCE DU COMTE DE DRUMMOND,
re: réception à l'Hon. Bouchard et un groupe
de journalistes, au mois de juillet, 87.20 ADOPTE.

Les échevins qui ont accompagnés la fanfare à Shawinigan samedi dernier, font rapport de la réception qui a été faite par la Cité de Shawinigan.

Comme la fanfare de Shawinigan vient à son tour à Drummondville, dimanche le 15 août 1943, les membres du Conseil décident unanimement qu'une réception semblable soit faite par la Cité de Drummondville aux membres du Conseil de Shawinigan et aux membres de la fanfare.

Le greffier est chargé d'inviter officiellement les membres du Conseil de la Cité de Shawinigan et les officiers municipaux de cette même ville.

Le Trésorier et le Greffier sont chargés de préparer la réception qui devra être faite.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que MM. Duchesneault et Boileau soient chargés de s'enquérir au sujet d'un lot considérable de bois de chauffage qui serait à vendre dans les environs. Monsieur Donat Larocque est capable de fournir les renseignements à ce sujet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Dr. Martin Gauthier, demandant la permission de construire deux garages, lambrissés en papier-brique, à plus de 40 pieds de la rue Dorion, mais dans la ligne de son terrain.

Le Conseil autorise l'ingénieur à accorder un permis, pourvu que la construction soit faite à trois pieds de la ligne de division.

Le greffier est chargé d'écrire à la Commission Scolaire pour demander de faire couper les branches sur le terrain en arrière de l'aréma et le long du chemin de fer C.P.R.

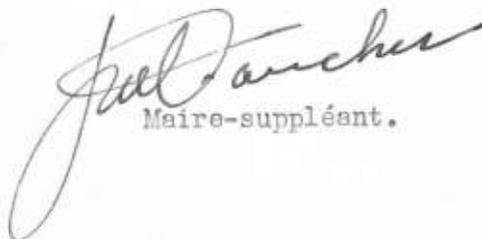
Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Raimbault, demandant le pavage de cette rue. Monsieur Donat Bédard et M. l'échevin Niquet expliquent les raisons de la demande.

Le greffier est chargé d'écrire à monsieur Donat Bédard pour lui dire que le Conseil fera tout en son pouvoir pour exécuter cette année si possible, telle amélioration.

Le Conseil autorise l'hospitalisation de monsieur Alfred René à l'hôpital Bruchési.

Le Conseil refuse la demande d'hospitalisation faite par M. Edmond Blais, pour sa femme.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 23 août 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 23 août 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, et J. Amédée Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 août 1943; il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Monsieur André Janelle fait rapport que le camion Ford a besoin de réparations, et il avise le Conseil que d'après lui, le mieux serait de changer le moteur du dit camion. Monsieur Janelle estime à \$150.00 le coût d'un nouveau moteur et de son installation.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les réparations soient faites suivant les suggestions de monsieur Janelle. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que l'on transporte la boutique de forge et l'atelier de mécanique dans le nouveau hangar où l'on vient de faire un plancher en ciment, et que l'on fasse dans ce hangar l'installation d'éclairage électrique et du service d'eau. ADOPTE.

Le Conseil recommande qu'il soit charroyé une certaine quantité de terre pour couvrir les déchets au dépotoir.

Monsieur Paul Bouchard, capitaine des Frontiersmen, explique au Conseil que le corps qu'il dirige aurait besoin d'aide de la Cité pour l'achat de casques et de gants blancs pour les membres de ce corps, ainsi que pour l'achat d'insignes.

Il est recommandé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Robert Bernard, qu'une souscription de \$125.00 soit faite pour les fins plus haut mentionnées. ADOPTE.

Le greffier dépose devant le Conseil le rapport officiel de la votation qui a eu lieu les 13 et 14 août 1943, pour approuver le règlement no. 297.

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil de Ville St. Joseph, concernant le service d'eau fourni par la Cité à Ville St. Joseph, pour la protection contre le feu, et concernant la continuation des mêmes services. Le greffier est chargé de répondre officiellement au nom du Conseil de la Cité, pour assurer les citoyens de Ville St. Joseph que la Cité de Drummondville sera toujours disposée à continuer de rendre à Ville St. Joseph les mêmes services que par le passé, et que ces services seront continués dans l'avenir.

L'échevin Antoine Turcotte entre et prend son siège.

Le greffier donne lecture de la liste des comptes qui sont soumis pour approbation. Cette liste comprend des comptes au montant de \$84,141.96 au compte des dépenses ordinaires, et de \$646.14 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les comptes mentionnés sur cette liste soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de M. S. Conyers, se plaignant du refoulement des eaux d'égoût dans sa cave lors d'un récent orage.

Lecture est aussi donnée d'une lettre de monsieur Elphège Janelle, du boulevard Mercure, réclamant des dommages au montant de \$35.00, à raison des mêmes faits.

Le greffier est chargé de répondre à ces messieurs pour dire que le Conseil de la Cité déplore ce qui s'est produit au cours de cet orage d'une violence extraordinaire, et pour aviser que le Conseil ne peut reconnaître de responsabilité à raison de ces faits.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur O. Bourbonnière, réclamant des dommages à raison d'un accident qui serait arrivé à son fils au terrain de jeux du Parc Ste. Thérèse. L'enquête qui a été faite démontre que la Cité ne peut être tenue responsable de cet accident, et monsieur Bourbonnière devra être avisé en conséquence.

Sur le rapport favorable du sergent Eusèbe Boucher, le Conseil approuve l'hospitalisation de mademoiselle Germaine Bédard.

Le Conseil autorise le Trésorier à verser à l'Oeuvre des Terrains de Jeux, la somme de \$300.00, étant la balance de la subvention votée au commencement de l'été pour cette fin.

Le Conseil autorise le Trésorier à remettre à madame G. Lemieux la moitié du montant qu'elle a payé au mois de mai, pour licence commerciale, vu qu'elle a cessé son commerce dans la Cité au 1er août 1943.

MM. les échevins Duchesneault et Boileau font rapport des démarches qu'ils ont faites pour pouvoir trouver du bois de chauffage qui pourrait être acheté par la Cité, à des conditions raisonnables. Ils font rapport qu'il leur a été impossible de trouver du bois de chauffage pouvant être acheté dans des conditions qu'ils pourraient recommander.

Les membres du Conseil entendent ensuite monsieur *Hilton* Lackie, qui offre au Conseil de faire bûcher sur sa terre située près des Chutes Hemmings, 500 cordes de bois de 14 pouces de longueur; le dit bois comprenant du bouleau gris, pourvu que la Cité s'engage à acheter au 1er mai 1944, au prix établi par les ordonnances, la balance du dit bois qui n'aura pas alors été vendu.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité accepte la proposition de monsieur Lackie, et que le greffier soit autorisé à préparer et à signer au nom de la Cité, un contrat avec monsieur Lackie, aux conditions suivantes: -

1. M. Lackie s'engage à bûcher, scier, et corder chez lui, sur son terrain près de sa maison dans le quartier Nord, du bois de la quantité

et de la qualité plus haut mentionnées;

2. Le Trésorier sera autorisé à avancer une somme de \$0.40 par corde à mesure que le bûchage sera fait;

3. Lorsque le bois sera scié et cordé à l'endroit plus haut mentionné, le Conseil avancera une somme additionnelle de \$1.60 par corde, après mesurage fait;

4. Le bois, après qu'il aura été mesuré et que les avances plus haut mentionnées auront été faites, sera la propriété de la Cité de Drummondville;

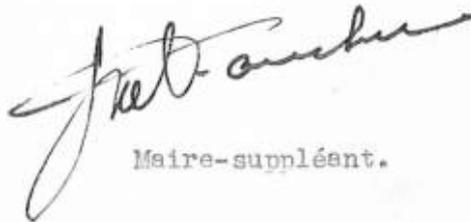
5. M. Lackie devra livrer à tous les citoyens de la Cité de Drummondville qui lui seront indiqués par le Trésorier, les quantités de bois qui pourront avoir été ainsi vendues par le Trésorier, et le paiement du prix de vente sera fait au Trésorier de la Cité;

6. A la fin de chaque semaine avant le 1er mai 1944, le Trésorier de la Cité fera avec monsieur Lackie un règlement de compte et paiera à M. Lackie, pour chaque corde de bois qui aura été ainsi livrée, la différence du prix de vente, en sus de l'avance déjà faite de \$2.00 par corde;

7. M. Lackie s'engagera à ce que le contrat soit signé par sa mère qui garantira personnellement l'exécution par son fils des clauses du contrat;

8. Le contrat comportera de plus qu'après le 1er mai 1944 le bois qui n'aura pas été vendu restera sur le terrain de M. Lackie, sans charge pour la Cité.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 7 septembre 1943.

Séance spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 7 septembre 1943.

Cette séance a été convoquée par un avis spécial dûment signifié à tous les membres du Conseil de la Cité de Drummondville, aux fins d'étudier et de décider la question suivante : -

- " Si le Conseil de la Cité est prêt à s'engager envers le Gouvernement de la Province de Québec à payer une somme de \$22,362.50, comme représentant 50% des dépenses encourues et à encourir, pour la construction d'une voie de raccordement avec la voie Sir Wilfrid Laurier, et la somme plus haut mentionnée représentant le moitié du coût de cette voie de raccordement entre le pont de la rivière Noire sur le 3e Rang, et la route no. 20. "

SONT PRESENTS: M^r. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que le Conseil autorise l'échange du cheval acheté l'hiver dernier, pour une jument de 7 ans, appartenant à monsieur Gonzague Grégoire, sans soulte de part ni d'autre. Cette résolution est adoptée du consentement unanime de tous les membres du Conseil.

A la suggestion de l'échevin J.A. Savard, le greffier est chargé de négocier avec la Cie Marconi, pour savoir s'il serait possible d'obtenir pour la Cité un droit de passage sur le terrain de la Compagnie, jusqu'à la cheminée existant sur le terrain, et qui pourrait servir aux fins de l'incinération des déchets.

Le Conseil étudie la question du raccordement entre la Cité de Drummondville et la voie Sir Wilfrid Laurier, et prend connaissance de la lettre du 31 août 1943 et des plans et devis qui ont été fournis depuis.

Le Conseil discute longuement cette question, et il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte de modifier la résolution déjà adoptée le 22 juin 1943, en substituant dans la dite résolution le chiffre de 50% au chiffre de 25%, quant à ce qui concerne la contribution de la Cité dans les dépenses à encourir pour la confection du chemin de raccordement, expropriation, etc., pour raccorder la Cité de Drummondville à la route Sir Wilfrid Laurier, par le 3e Rang. ADOPTÉ.

Le Conseil donne instruction au Trésorier de payer des livres

les taxes dues par le Dr. Ambroise Béliveau, vu que M. Béliveau est devenu, par maladie, incapable de travailler et qu'il n'a plus de ressources pour payer les dites taxes.

Son Honneur le Maire fait part au Conseil du décès de monsieur Alfred Laforest, père de monsieur l'abbé Edgar Laforest, curé de St. Simon de Drummond.

Les membres du Conseil désirent exprimer à monsieur l'abbé Laforest et aux membres de sa famille, leurs plus respectueuses sympathies, et ils chargent le greffier de se faire leur interprète à ce sujet.

Et la séance est levée.

Joseph Garon

Maire.

John G. G.

Greffier.

Le 13 septembre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 13 septembre 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, et J. Amédée Savard.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est d'abord présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 août 1943, ainsi que du rapport de la séance spéciale tenue le 7 septembre 1943.

Ces rapports sont approuvés, sauf qu'il devra être ajouté à la résolution du 23 août 1943, concernant le contrat entre monsieur Milton Lackie et la Cité de Drummondville, une clause à l'effet que monsieur Lackie devra rendre le bois de la grosseur ordinairement vendue.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la demande faite par l'Association des Pêcheurs de Drummondville, pour se servir du radeau, soit accordée. ADOPTE.

Son Honneur le Maire entre et prend son siège, ainsi que l'échevin Dr. Antoine Turcotte.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que l'échevin J. Amédée Savard et monsieur Gérard Larerté soient chargés de rencontrer L'Hon. T.D. Bouchard, pour demander que la voie nationale projetée soit continuée jusqu'à la Cie Gosselin, à raison de 50%. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une délégation soit envoyée à Montebello, pour le Congrès de L'Union des Municipalités de la Province de Québec. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que des soumissions soient demandées pour les débentures à être émises sous l'autorité du règlement no. 297. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$600.00, étant l'octroi accordé à L'Harmonie de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité fasse faire les travaux de peinture nécessaires à l'extérieur de la bâtisse de l'Hôtel de Ville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que la Cité de Drummondville, sans encourir de responsabilité, consente à être traitée comme municipalité locale soumise au contrôle du Conseil de Comté, pour ce qui concerne les projets actuels de réglementation et de creusement de la Rivière Noire; et que monsieur Joseph Marier, greffier, soit nommé délégué à la séance du Conseil de Comté qui aura lieu le 27 septembre 1943. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$35.00 pour annonce dans le programme de L'Association des Frontiersmen, lors de leur fête sportive du 26 septembre prochain. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie la demande faite par l'Hôpital Ste.Croix, à l'effet d'exempter du service militaire monsieur Donat Demers, ingénieur à l'hôpital Ste.Croix, et que la Commission de Mobilisation accorde une exemption temporaire de plusieurs mois à monsieur Demers, dont les services sont indispensables à l'hôpital Ste.Croix. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Paul Frigon, secrétaire de la Municipalité de Drummondville-Ouest, en date du 9 septembre 1943, au sujet de la fourniture de l'eau par la Cité de Drummondville, à certains contribuables de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin J.A. Savard, que cette demande soit refusée, la Cité de Drummondville étant cependant prête à fournir l'eau à Drummondville-Ouest, pour la protection contre l'incendie, aux mêmes conditions que celles exigées de Ville St.Joseph. ADOPTE.

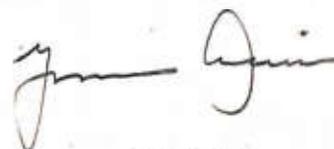
Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin J. A. Savard, que monsieur Leslie Millar soit chargé de s'enquérir si la Cité de Drummondville pourrait avoir un camion de 5 tonnes, avec réservoir et arrosoir, 1200 gallons (impérial), et à quelles conditions. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le salaire de monsieur J.A. Dionne, employé au riltre, soit porté à \$27.00 par semaine, à partir du 9 septembre 1943. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

-- Le 27 septembre 1943. --

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 27 septembre 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 29b.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 septembre 1943, lesquelles sont adoptées et signées, sur proposition de l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur cette liste, au total de \$37,183.32 au compte budget, et de \$634.04 au compte capital, soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par

l'échevin Wilfrid Faucher, que les autres comptes qui suivent soient aussi approuvés, et le Trésorier autorisé à les payer, savoir: -

Lionel Beauchemin, pour photographies	\$ 8.00	^
Octave Allie	24.50	^
Jos. Marier	4.05	^
Compte pour salaires des pompiers	107.00	^ ADOPTE.

Le Trésorier fait rapport que monsieur Alfred Simard a payé en entier toutes les sommes qui étaient payables à la Cité, aux termes d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle, qui avait été consenti à monsieur Simard. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le maire et le greffier soient autorisés de signer en faveur de monsieur Simard un acte de vente de la propriété plus haut mentionnée, étant 1/2 sud-est du lot de cadastre no. 123 du quartier Est, le dit contrat devant comporter quittance de toutes sommes dues à la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que le Trésorier soit autorisé de vendre les débetures Dominion of Canada, au montant de \$15,000.00, que la Cité possède, pour un prix qui ne soit pas inférieur à 99.50. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement à l'effet de concourir dans la teneur du règlement 128 adopté le 18 septembre 1943, par le Conseil de Ville St. Joseph pour soumettre le territoire de Ville St. Joseph à la juridiction de la Cour du Recorder de la Cité de Drummondville.

Le greffier est chargé d'écrire au Ministère du Travail de la Province de Québec, pour obtenir l'autorisation de faire travailler les ouvriers à l'emploi de la Cité, 10 heures par jour, sans que la Cité soit tenue pour cela de payer à ses ouvriers un salaire additionnel.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'une souscription de \$50.00 soit faite à la Garde d'Honneur de Ste. Thérèse. ADOPTE.

M. Gérard Laferté, Président de la Chambre de Commerce, fait rapport d'une entrevue que lui-même et M. l'échevin Savard ont eu récemment avec l'Hon. T.D. Bouchard, Ministre de la Voirie. Monsieur Laferté fait rapport, de même que M. l'échevin Savard, que le Ministre est prêt à contribuer dans la proportion de 50% dans les dépenses à encourir dans la confection du chemin et le pavage de cette section du 3e Rang, depuis la route no. 20, près de la Cie Gosselin, jusqu'aux limites du chemin qui devra être fait aux termes du contrat accordé à M. Cyprien Gagnon.

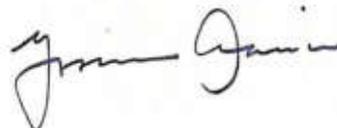
Les membres du Conseil prient le greffier d'adresser en leurs noms une lettre spéciale de rélicitations à monsieur le sergent Adrien Larivée, pour le magnifique succès qu'il a rapporté au récent tournoi athlétique de la police.

Le Conseil prend connaissance des rapports faits par M. le sergent Eusèbe Boucher, concernant les demandes d'Assistance Publique de messieurs Ernest Fleury et François Potvin. Le Conseil décline toute responsabilité dans ces deux cas.

Le greffier donne lecture d'une lettre de monsieur Joseph Lavigne, réclamant des dommages au montant de \$30.00, pour un accident dont son jeune fils a été victime. Le Conseil décline toute responsabilité en rapport avec cet accident.

Et la séance est levée.


Maire.



Greffier.

- Le 30 septembre 1943. -

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, jeudi le 30 septembre 1943.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins David Duchesneau, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Les membres du comité discutent la question de la représentation de la Cité à la Convention des Municipalités qui doit être tenue à Montebello.

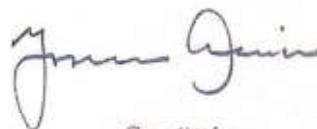
Le comité recommande que tous les membres du Conseil, le Trésorier, soient invités à représenter la Ville, comme délégués.

Le comité recommande qu'il soit alloué à chaque délégué une somme de \$75.00, pour couvrir les dépenses à encourir pour faire ce voyage.

Le Trésorier soumet au Conseil une proposition faite par Mtre J.V. Marceau, pour le règlement de ses licences commerciales. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé d'accepter le paiement d'une somme de \$100.00, au taux de \$25.00 par mois, en règlement des licences commerciales de M. Marceau, jusqu'au 1er mai 1944.

Et la séance est levée.


Maire.



Greffier.

Le 12 octobre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 12 octobre 1943, cette assemblée étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, et J. Amédée Savard. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wilfrid Faucher, maire-suppléant.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 septembre 1943, ainsi que du rapport du comité du 30 septembre 1943. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Trésorier fait rapport que la Cité a reçu en capital et intérêts, toutes les sommes qui étaient payables en vertu d'un contrat de bail à loyer que la Cité avait consenti à monsieur Praxède Côté, pour la propriété étant 1/2 nord-ouest du lot no. 123 au quartier Est de la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire et le greffier soient autorisés de signer en faveur de monsieur Praxède Côté, ou représentant, un contrat de vente pour la dite propriété, contrat comportant quittance de toutes les sommes dues à la Cité. ADOPTE.

Le règlement no. 298, pour concourir dans le règlement no. 128 de Ville St. Joseph, au sujet de la Cour du Recorder, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité de Drummondville achète de Cusson Bros. Ltd, une charrue à neige de 1 lame, Frink Model 205 B, avec accessoires, le tout installé sur camion, pour le prix de \$550.84, plus la taxe provinciale de 2 %. ADOPTE.

L'échevin Antoine Turcotte entre et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés. Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur cette liste, au total de \$18,602.60 au compte budget, et de \$1,483.13 au compte capital, soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Les membres du Conseil discutent de l'approvisionnement du bois de chauffage pour l'hiver prochain. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que la Cité de Drummondville achète de monsieur St. Cyr, de St. Joachim, une quantité de bois, environ 900 cordes, que monsieur St. Cyr a coupé dans le 2e Rang de Drummondville l'hiver dernier, ce bois devant être acheté à \$3.50 la corde, mesuré et pris sur les lieux. Les échevins David Duchesneault et J.A. Savard, iront visiter ce bois, et l'achat sera fait s'ils trouvent le bois satisfaisant.

Le greffier est autorisé de préparer un questionnaire qui sera envoyé à chaque famille, avec les comptes d'eau, pour demander à chaque citoyen les renseignements sur l'approvisionnement de bois et de charbon.

Le greffier devra aussi s'entendre avec les curés de St. Frédéric et de Ste. Thérèse, pour qu'ils demandent à tous les citoyens de répondre sans délai à ce questionnaire. Un avis devra être publié dans La Parole, le 28 octobre, sur le même sujet.

Le greffier est chargé de publier une note dans La Parole et dans L'Homme Libre, expliquant que si les travaux publics autorisés par règlement ne procèdent pas rapidement, cela est dû au manque de main-d'oeuvre.

Le Trésorier soumet une liste de licences commerciales et de comptes recevables, qu'il recommande de rayer des livres, ces comptes ayant été chargés par erreur dans la plupart des cas, ou ne pouvant être perçus. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes suivants soient rayés des livres : -

LICENCES COMMERCIALES : -

	<u>Arrérages</u>	<u>1943-44</u>
Studio Beauchemin	25. "	
Mme Léo Brun		5. "
Henri Bussières	40. "	
Albert Capistran		25. "
Herc. Chapdelaine		75. "
J.A. Corriveau	40. "	
Gérard Delage		155. "
Geo. Delcourt		50. "
Hervé Demers		50. "
Art. Dussault	10. "	
Armand Emond	7.50 "	
Paul Halikas	20. "	
Albert Hamel		10. "
Julienne Hamel	33.34 "	
W.S. Hamilton	50. "	
Laurent Houle		25. "
Wilr. Janelle & Cie	37.50 "	
Chs. Kitner		50. "
Dr. P.A. Labelle	25. "	
J.D. Lemoyne	10. "	
Jos. Letendre	5. "	
Mme Eva Levesque		25. "
Adonias Limoges		100. "
Lisée & Frère		25. "
Garage Montplaisir		15. "
Mme Y. Morrell		10. "
Ovide Pepin		10. "
Liguori Poirier	22. "	
Nap. Provencher	25. "	
André Renaud	30. "	
Geo. Roy		100. "
Raoul Shooner	125. "	
J. Fortier		20. "
Jos. Robidoux		21.43 "
Pinard & Pinard		15. "
	505.34	786.43
		\$1,291.77

Pinard & Pinard
E.L. Watkins

50. *h*
75. *h*

COMPTES RECEVABLES A CANCELLER : -

Arthur Boisvert	29.87 <i>h</i>
Arsène Cardin	4.35 <i>h</i>
J.C. Duchesne	4.75 <i>h</i>
Wm. Gervais	40. <i>h</i>
Laurier Goudreau	4.05 <i>h</i>
Canton de Grantham, feu Beauregard	111.38 <i>h</i>
Wilr. Guilbault	3.95 <i>h</i>
Lizotte	2.50 <i>h</i>
Elie Lalibetté	45. <i>h</i>
Ernest Marier	15. <i>h</i>
Jules Massé	9.65 <i>h</i>
Ernest Pinard	3.89 <i>h</i>
Farjo Salbo	47.25 <i>h</i>
Mun. St.Cyrille de W., feu St.Charles	242.04 <i>h</i>
G. Vallières	2.75 <i>h</i>
Emma Pepin	1.50 <i>h</i>
John Marier 1/2	3. <i>h</i>
L.O.C.	22.15 <i>h</i>

\$ 593.08

ADOPTÉ.

Le Trésorier est aussi autorisé de régler, pour la somme de \$52. payable comptant, toutes sommes dues à date par monsieur Louis Mailhot, pour taxes d'eau.

L'ingénieur fait rapport qu'il a reçu une offre de \$950. pour un moteur de 150 forces, que la Cité possède à l'usine de filtration, moteur qui ne sert pas actuellement, et dont il n'y a pas lieu de prévoir l'emploi. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J.A.Savard, que la Cité vende ce moteur pour le prix de \$950. ADOPTÉ.

Le Conseil prend connaissance de certains rapports faits par M. le sergent Eusèbe Boucher, concernant des demandes d'Assistance Publique. Le Conseil autorise l'hospitalisation sous la Loi de l'Assistance Publique, de la jeune fille de monsieur Arthur Nadeau, et de Demoiselle Marguerite St.Cyr, fille d'Alexandre St.Cyr.

Le Conseil reconnaît aussi sa responsabilité pour le cas de Demoiselle Alice Quintal, qui a été internée à l'hôpital St.Michel-Archange.

Et la séance est levée.

Jules Duchesne
Maire-suppléant.

Jean Guin
Greffier.

Le 25 octobre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 25 octobre 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 octobre 1943; et il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Le Conseil procède d'abord à l'examen du rôle d'évaluation fait au cours de l'été 1943. Toutes les plaintes qui ont été portées à l'encontre du dit rôle d'évaluation sont examinées et décidées, à l'exception de la plainte portée par Imperial Oil Co. Cette plainte est référée aux estimateurs pour qu'ils fassent une nouvelle visite des lieux, qu'ils vérifient les faits allégués dans la plainte, et qu'ils fassent rapport à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation : -

ALFRED LAVIGNE,	évaluation	\$13,500. "	réduite à	\$13,000. "
J.L. MARCHESSAULT,	"	15,000. "	" "	14,700. "
FRANCOIS CORDEAU,	"	17,000. "	" "	16,000. "
PAUL LECLERC,	"	4,500. "	" "	4,000. "
EAGLE PENCIL Co.	"	1,900. "	" "	1,500. "
do	"	1,900. "	" "	1,500. "
do	"	1,400. "	" "	1,000. "
do	"	1,400. "	" "	1,000. "

Que les autres plaintes portées à l'encontre du dit rôle d'évaluation, moins celle de Imperial Oil Co., soient refusées, et que l'homologation du rôle soit ajournée à la prochaine séance. ADOPTE.

Mademoiselle Rose Ellis se présente devant le Conseil, et fait la demande verbale pour un permis de construction pour une bâtisse à deux étages devant être érigée sur la rue Holmes, et dont le premier étage est destiné à servir comme école.

Il est proposé par l'échevin Léonard Boileau, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le permis de construction soit accordé à mademoiselle Rose Ellis, pourvu qu'elle produise entre les mains de l'ingénieur des plans et devis conformes aux règlements.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'étude de cette question soit ajournée à

jeudi soir, le 28 octobre 1943, une opinion légale devant être dans l'intervalle donnée par M^{rs} Joseph Marier et Antoine Biron, sur la question de savoir si les règlements de la Cité permettent la construction, sur la rue Holmes, d'une bâtisse devant servir d'école pour un grand nombre d'enfants; le comité de construction étant autorisé à accorder le permis jeudi soir, si les opinions légales sont favorables à la demande de mademoiselle Ellis.

Le vote est pris sur l'amendement.

ONT VOTE POUR L'AMENDEMENT: MM. les échevins David Duchesneau, Antoine Niquet, Wilfrid Faucher, J.A. Savard, Robert Lindsay, Robert Bernard;

ONT VOTE CONTRE L'AMENDEMENT: MM. les échevins Léonard Boileau, Dr. Antoine Turcotte.

L'amendement est en conséquence adopté, et la proposition principale est déclarée rejetée par le même vote renversé.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$15,000.00 étant payable par versements, suivant le plan établi par le Gouvernement. ADOPTÉ.

à l'égard de la Police
A.A.S.
 Le règlement no. 298 concernant l'extension de la juridiction de la Cour du Recorder au territoire de Ville St. Joseph, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le règlement no. 298 qui vient d'être lu en deuxième lecture soit approuvé par le Conseil, et qu'il soit soumis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil. ADOPTÉ.

La lettre du chef de police, concernant des demandes d'augmentation de salaire par des membres de la brigade de police, est référée pour étude au comité de police. Le comité de police devra étudier aussi le cas de monsieur Romulus Grondin, dont les services ne sont plus requis comme constable spécial du quartier Nord, et le comité devra étudier si les services de monsieur Grondin doivent, ou non, être retenus comme constable régulier.

Et la séance est levée.

Dr Joseph Biron
 MAIRE.

John Guin
 GREFFIER.

2 novembre 1943.

Ce 2 novembre 1943, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Drummondville, est tenue une réunion conjointe des membres du Conseil municipal et de la Commission Scolaire de Drummondville.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsey, Antoine Niquet, et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Monsieur J.O. Montplaisir, président de la Commission Scolaire, et tous les membres de la Commission Scolaire sont aussi présents.

Le but de cette réunion est d'étudier la proposition soumise par Canadian Celanese Limited, qui projette d'établir à Drummondville une nouvelle usine importante, mais qui désire en même temps faire avec la Cité de Drummondville un arrangement défini, quant à ce qui concerne les taxes municipales et scolaires qui pourraient être payables pendant une période se terminant au 1er janvier 1956.

Il est donné connaissance à l'assemblée d'une lettre de Canadian Celanese Limited, en date du 29 octobre 1943, lettre indiquant les montants de taxes municipales et scolaires que la Compagnie accepterait de payer pendant cette période. Il est reconnu que les termes contenus dans cette lettre sont substantiellement conformes à ce qui avait été accepté au cours des négociations précédentes avec les représentants de la Compagnie.

Suivant les termes de la lettre soumise, la Compagnie Canadian Celanese Limited paierait en taxes municipales et scolaires une somme de \$70,000. pour les trois premières années, incluant l'année 1943; elle paierait ensuite une somme de \$75,000. par année, pour les années 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950; les cinq dernières années se terminant le 1er janvier 1956, la Compagnie paierait annuellement une somme de \$80,000.

Après discussion, il est reconnu que cette proposition peut être acceptée et un règlement sera préparé pour être soumis au Conseil, et ensuite aux électeurs-propriétaires, pour approbation.

Son Honneur le Maire soumet ensuite aux membres du Conseil le cas de monsieur Alexandre Bouchard, qui est appelé pour son instruction militaire. Comme monsieur Bouchard est un des plus importants commerçants de bois de la Cité, et qu'il n'a personne pour le remplacer dans son commerce, tous les membres du Conseil considèrent que l'appel de monsieur Bouchard à l'armée constituerait un préjudice très grave pour le public de Drummondville, qui serait exposé à une sérieuse disette de bois de chauffage au cours de l'hiver prochain.

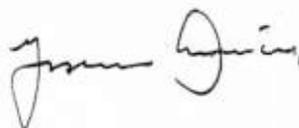
Il semble en effet absolument impossible qu'une autre personne puisse se charger de la responsabilité des nombreux contrats que monsieur Bouchard a passés avec des producteurs, pour plusieurs milliers de cordes de bois, et qu'une même personne puisse se charger, sans expérience spéciale, de la manutention et de la livraison de ce bois aux consommateurs.

Le greffier est chargé d'écrire de suite au Régistrare pour lui soumettre ces faits et pour insister avec toute l'énergie possible, pour que monsieur Bouchard soit considéré comme exerçant une entreprise absolument essentielle, et qu'il ne soit pas appelé sous les armes.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

Le 8 novembre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 8 novembre 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Robert Lindsay, Antoine Niquet et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Garon.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 octobre 1943, ainsi que du rapport de l'assemblée tenue le 2 novembre 1943. Il est proposé par l'échevin Wilfrid Faucher, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que monsieur Léonard Boileau soit nommé maire-suppléant, en remplacement de monsieur l'échevin Wilfrid Faucher. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre de la Voirie, au sujet de la construction du pont du 3e Rang, sur la Rivière Noire. Il est constaté que cette lettre fait apparemment erreur, parce qu'il était convenu que la Cité doit contribuer pour 25 % à la construction du pont en question. Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville accepte de contribuer à la construction du dit pont dans la proportion de 25 % du coût total. ADOPTE.

Le Conseil examine la plainte de Imperial Oil contre le rôle d'évaluation. Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que l'évaluation de Imperial Oil Co., pour les lots nos. 357 et 358 du quartier Est, soit portée à \$6,350.00/ et que le rôle d'évaluation soit homologué avec cette correction et les corrections déjà faites à la séance du 25 octobre 1943. ADOPTE.

Le Conseil étudie la demande faite par Demoiselle Rose Ellis, qui veut obtenir un permis pour construire sur la rue Holmes une bâtisse devant servir comme école commerciale, tenue et dirigée par elle-même, et qui doit contenir aussi des logements.

L'ingénieur de la Cité a référé la question au Conseil, pour recevoir une direction, vu les questions légales soulevées par la demande de permis.

Lecture est donnée des opinions légales de Mtres Joseph Marier et Antoine Biron.

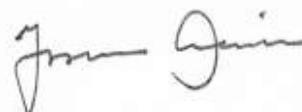
Mtre Roger Séguin, représentant Mademoiselle Rose Ellis, prétend que sa cliente a droit à un permis de construction du moment qu'elle se conforme aux dispositions du règlement no. 82, et Mtre Antoine Biron déclare que pour sa part, il entretient un doute sur la question, vu qu'il y aurait un manque de concordance entre les règlements no.s 82 et 244.

Vu les doutes émis par Mtre Antoine Biron, et pour éviter un procès qui semble imminent, il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que le Conseil recommande à l'ingénieur d'accorder le permis demandé. ADOPTE.

L'échevin Léonard Boileau donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine séance un règlement pour faire droit à la demande de Canadian Celanese, qui projette d'établir à Drummondville une usine nouvelle importante, mais qui désire en même temps faire déterminer les taxes municipales et scolaires qui devront être payées pendant une certaine période, à raison de l'usine actuelle et de la nouvelle usine projetée.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 22 novembre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 22 novembre 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Léonard Boileau, Robert Bernard, Robert Lindsay, J. Amédée Savard, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et David Duchesneault.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 novembre 1943, lesquelles sont approuvées et signées.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur cette liste, au total de \$5,001.02 au compte capital, et de \$61,102.82 au compte budget, soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre et prend son siège. Son Honneur le Maire entre aussi, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une réclamation au montant de \$22.00, faite par M. Ernest Grandmont. MM. les échevins Duchesneault et Boileau donnent des explications au sujet de cette réclamation.

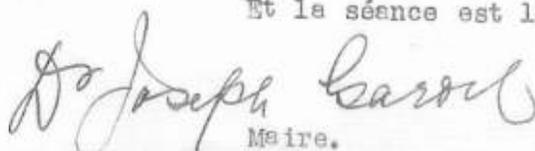
Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le montant de \$22.00 réclamé par M. Grandmont lui soit payé. ADOPTE.

Le projet de règlement pour déterminer les taxes payables par Canadian Celanese Ltd, pendant une certaine période, et pour assurer la construction d'une nouvelle usine, subit sa première lecture.

Il est proposé par l'échevin Robert Lindsay, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité pose une canalisation d'aqueduc de deux pouces, depuis le 3e Rang jusqu'à la maison de monsieur Donat Brunelle, et que cette canalisation soit même prolongée pour desservir deux autres voisins au-delà de monsieur Brunelle. ADOPTE.

Sur proposition de l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin David Duchesneault, le Conseil décide de recommander à l'ingénieur de la Cité de soumettre au comité de construction, les demandes de permis de construction, pour qu'elles soient étudiées par ce comité, qui pourra faire aux requérants des suggestions pour améliorer les projets de construction. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 30 novembre 1943.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité, tenue à l'hôtel de Ville, à huit heures p.m., le 30 novembre 1943.

Cette séance a été convoquée pour approuver s'il y a lieu, par voie de résolution, l'arrangement proposé avec Canadian Celanese Limited, et qui a fait le sujet d'un projet de règlement soumis en première lecture à la dernière assemblée du Conseil.

Comme ce projet de règlement ne peut avoir de valeur légale que s'il est ratifié par une loi spéciale de la Législature, après approbation des électeurs propriétaires, le Conseil croit utile de procéder par voie de résolution, afin de soumettre au plus tôt la question au vote des propriétaires.

Proposé par l'échevin J. Amédée Savard,
Secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, Que: -

ATTENDU que Canadian Celanese Limited a représenté qu'elle projette d'établir dans les limites de la Cité de Drummondville une nouvelle usine très considérable, devant fournir de l'emploi à plusieurs centaines d'ouvrier;

ATTENDU que la Cité de Drummondville est désireuse de voir cette nouvelle usine s'établir à Drummondville;

ATTENDU qu'il y a lieu de ce fait d'accorder à Canadian Celanese Limited certains avantages au point de vue taxation, afin de contrebalancer les avantages que des villes ou cités situées dans la Province de Québec ou dans d'autres provinces pourraient offrir pour que cette nouvelle usine s'établisse dans leurs limites;

ATTENDU que Canadian Celanese Limited jouit actuellement de privilèges qui lui ont été reconnus par une loi passée en 1926, et que ses taxes municipales et scolaires ne sont pas sujettes à changement jusqu'au 1er juillet 1946;

ATTENDU qu'à la suite de négociations entre les parties, il a été reconnu raisonnable d'assurer à Canadian Celanese Limited une évaluation fixe de \$3,000,000.00, à partir du 1er juillet 1946, et pour une période de dix (10) ans, cette évaluation devant couvrir les terrains, bâtisses, machines et machineries, servant à des fins industrielles;

ATTENDU que Canadian Celanese Limited est prête à commencer dès maintenant le paiement de taxes plus élevées, suivant une cédule établie de nature à rapporter à la Cité au moins autant que les taxes qui seraient payables suivant le paragraphe précédent;

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, et résolu unanimement: -

1. La Cité de Drummondville acceptera de recevoir de Canadian Celanese Limited, en paiement de toutes taxes municipales et scolaires, à l'exception de la taxe d'eau et des licences commerciales, les montants mentionnés plus bas, et cela pour représenter toutes taxes payables tel que dit plus haut sur toutes les propriétés industrielles taxables de la Compagnie: -

Pour les années 1943, 1944 et 1945, une somme de \$70,000.00 par année;

Pour les années 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950, une somme de \$75,000.00 par année;

Pour les années 1951, 1952, 1953, 1954 et 1955, une somme de \$80,000.00 par année;

2. Les sommes mentionnées ci-dessus seront dues et exigibles le 1er juillet de chaque année, à l'exception de la somme prévue pour 1943, qui sera payable un mois après la sanction de la loi prévue ci-après, destinée à sanctionner et ratifier la présente résolution;

3. Comme condition essentielle de la présente résolution, il sera passé entre la Cité de Drummondville et Canadian Celanese Limited, un contrat aux termes duquel la Compagnie s'engagera, pour la période se terminant le 1er janvier 1956, à établir exclusivement à Drummondville tout agrandissement de son industrie actuelle, ou toute industrie nouvelle que Canadian Celanese Limited voudrait établir, ou qu'elle dirigerait ou contrôlerait, soit par elle-même, ou par une filiale ou compagnie sous son contrôle; il est convenu que cette clause n'aura pas d'application pour ce qui concerne les Provinces à l'ouest de celle d'Ontario;

4. La présente résolution ne liera la Cité de Drummondville que si Canadian Celanese Limited donne effectivement suite à son projet d'ériger à Drummondville la nouvelle usine projetée, et lorsqu'un certificat d'un architecte indépendant aura établi que la Compagnie a construit pour la dite nouvelle industrie des édifices d'une valeur d'au moins \$750,000.00;

5. La présente résolution devra être soumise aux Commissaires d'Ecoles pour la Cité, et recevoir leur approbation par résolution; de plus, la Cité de Drummondville est autorisée à faire avec les dits Commissaires d'Ecoles pour la Cité tout arrangement en vertu duquel les montants mentionnés ci-dessus au paragraphe 1er seront divisés dans la proportion de 70 % pour la Cité, et de 30 % pour les Commissaires d'Ecoles;

6. Le maire et le greffier sont par la présente résolution autorisés à signer tous actes, contrats ou arrangements qui y sont prévus ou autorisés;

7. La présente résolution sera soumise pour approbation aux électeurs propriétaires d'immeubles de la Cité, ayant le droit de voter sur les règlements d'emprunt; et si la résolution est approuvée par une majorité en nombre et en valeur des dits électeurs propriétaires, une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec pour la passation d'une loi spéciale approuvant et ratifiant la présente résolution, qui ne deviendra en force que lors de la sanction de la dite loi.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les électeurs-propriétaires soient appelés à voter pour approuver ou désapprouver la résolution ci-dessus, les 10 et 11 décembre 1943, à l'Hôtel de Ville, la votation devant avoir lieu au scrutin secret comme pour les règlements d'emprunt. Les heures de votation sont fixées comme suit: -

VENDREDI, 10 décembre 1943,	de neuf heures a.m. à cinq heures p.m. et de sept heures p.m. à neuf heures p.m.
SAMEDI, 11 décembre 1943,	de neuf heures a.m. à six heures p.m.

ADOPTE.

Le greffier est chargé de retenir une page entière du journal La Parole, pour fournir aux électeurs propriétaires les renseignements nécessaires au sujet de l'arrangement proposé avec Canadian Celanese Limited, et que copie du journal soit envoyé à chaque propriétaire.

M. l'échevin J.A. Savard fait rapport de la mort d'un cheval appartenant à la Cité. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léonard Boileau, que l'échevin J.A. Savard soit autorisé d'acheter un autre cheval, ou encore si la chose est possible, d'acheter une paire de chevaux de même couleur, et dans ce cas, de vendre la jument achetée de monsieur Grégoire, l'été 1943. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Lindsay, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, savoir : -

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>Evaluation</u>
	- Succ. Bourdon	- Gérard Veilleux	\$ 4,800.00
	- do	- J. Côme Dore	1,400.00
	- Succ. Pepin	- A. Capistran	4,500.00
856	Antoine Robillard	- Geo. Beaulac	4,400.00
935	- Antonio Rourigny	- Emile Lemaire	4,700.00
1102	- Albert Biron	- Anselme Bachand	4,000.00
1195	- Dame Art. Gilbert	- Oscar chagnon	5,600.00
1208	- Philippe Dumais	- Adrien Hamel	4,300.00
1383	- J.H. Montgrain	- Arsène Lambert	2,300.00
1357 suiv.	- Succ. Poirier	- Rodolphe Gervais	2 400.00
1306	- Arthur Adams	- Wm Forbes	3,650.00
1405	- Anatole Descoteaux	- Alcège Lerebvre	1,100.00
1552	- Narcisse Durocher	- Amable Morency	4,700.00
1757	- Emma Pepin	- E. Robichaud	2,600.00
1779	- Albert Milot	- Donat Bourgeois	7,000.00
2014	- Lucien Gagné	- Chs. E. Dumont	2,100.00
2199	- Emile Lemaire	- Alfred Sylvestre	5,000.00
2154	- Dame A. Lelande	- Halikas	7,400.00
2799	- Albert Bernard	- Adrien Ruest	600.00
2842	- Hector Autotte	- Juliette Chassé	3,300.00
2831	- W.A. Moisan	- Benjamin Rabigas	1,400.00
2976	- Patrick Lampron	- Henri Sylvestre et Dame	
		- Vve Laura Pinard St. Onge	5,300.00
3124	- Adélard Lascelles	- Roger Dionne	700.00
3152	- Joseph Chassé	- Eveng. Chassé	1,200.00
3195	- Horace Ledoux	- Willie Blouin	400.00
3197	- Herman Lamire	- Willie Blouin	700.00

ADOPTE.

Et la séance est levée.

Joseph Garon
Maire.

Emile Lemaire
Greffier.

Le 13 décembre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 13 décembre 1943, cette séance étant une séance régulière suivent les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par M. l'échevin Léonard Boileau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 novembre 1943, ainsi que du rapport de l'assemblée spéciale tenue le 30 novembre 1943. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin David Duchesneault, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes à être approuvés. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes mentionnés sur cette liste, au total de \$15,933.63 au compte budget, et de \$1,805.55 au compte capital, soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer. Cette liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Le greffier donne lecture de son rapport officiel concernant la votation des 10 et 11 décembre 1943. Ce rapport est déposé aux archives.

Lecture est donnée des lettres des journaux La Parole et L'Homme Libre, au sujet des souhaits de Noël du Conseil de la Cité.

Le Conseil autorise la publication dans les deux journaux, des souhaits de Noël et de Bonne Année, comme la chose a été faite l'an dernier.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce, au sujet des patinoires publiques. La question de l'établissement de patinoires publiques est discutée assez longuement, et il y a deux objections principales à cet établissement, savoir: - la réglementation fédérale concernant l'éclairage des patinoires, et la difficulté d'avoir la main-d'oeuvre pour leur entretien. Finalement, l'échevin Dr. Antoine Turcotte est chargé de s'entendre avec les Frères de la Charité, pour savoir s'il ne serait pas possible d'établir une patinoire dans la cour de l'Académie, et de la faire entretenir par les élèves de l'école, sous la direction des Frères.

M. le Dr. Edmond Dansereau expose devant le Conseil le projet de construction d'un camp de santé, près de Drummondville, projet qui a été déjà bien expliqué au public. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard et par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin David Duchesneault, que la Cité accorde un octroi de \$200.00 comme octroi à l'oeuvre régulière du camp de santé, et un octroi spécial de \$1,000.00 payable sur le budget de 1944, pour aider à la construction du camp de santé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la demande faite au nom de l'Orchestre Philharmonique soit accordée; que les membres de cette organisation aient la permission de tenir leurs pratiques dans la salle municipale le jour de la semaine qui sera fixé après entente avec le chef de police, et qu'un piano soit acheté pour être placé dans la salle municipale, s'il est possible de trouver un bon piano à un prix pas trop élevé; l'échevin Wilfrid Faucher étant chargé de négocier cet achat. ADOPTE.

Les membres du Conseil discutent longuement sur la question de l'approvisionnement du combustible. L'échevin Duchesneault fait rapport que l'enquête qu'il a faite un peu partout lui a donné la conviction qu'il y avait autour de Drummondville, assez de bois de chaurage pour fournir au besoin de la population. L'échevin Robert Bernard exprime l'opinion qu'il y aurait lieu d'acheter une quantité d'environ 1000 cordes de bois de 3 pieds, qui a été coupé par Southern Canada Power Co., afin de parer à une disette possible.

Plusieurs échevins signalent la difficulté de faire le transport de ce bois à cette époque de l'année. Finalement, les membres du Conseil s'entendent pour demander au greffier d'écrire au Président de la Compagnie Southern Canada Power, pour demander que la Compagnie garde, si possible, ce bois en sa possession pour ne le vendre que l'été prochain, afin que la Ville puisse l'acheter et le faire transporter par des chevaux au cours de l'hiver s'il y a un besoin urgent de ce bois.

Le Conseil charge aussi le greffier d'écrire au Contrôleur du Charbon afin d'appuyer la demande faite par Drummond Coal & Lumber Co., pour obtenir un approvisionnement additionnel de 400 tonnes de charbon, cette quantité additionnelle paraissant absolument nécessaire pour les besoins de la population.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, qu'un octroi de \$50.00 soit fait au Club Les Pieds Légers, pour l'achat de sacs de bonbons et de friandises aux enfants, suivant le plan expliqué au Conseil. ADOPTE.

Le greffier et l'échevin Robert Bernard expliquent au Conseil les objections qui ont été soulevées par Canadian Celanese Limited, au sujet de la clause 3 de la résolution qui a été votée par les propriétaires les 10 et 11 décembre 1943. Les membres du Conseil reconnaissent que cette clause comporte une rédaction trop rigide, et le greffier est chargé de préparer un projet de réponse qui sera soumis, avant son envoi, aux membres du Conseil qui pourront être présents à l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 1943, à cinq heures p.m.

Les membres du Conseil approuvent deux autres comptes qui sont produits, et autorisent le Trésorier à les payer, savoir: -

La Parole Ltée, balance des dépenses au sujet du referendum,	\$172.93
Compte des avocats, pour la cause Melouin,	\$800.00

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Conseil approuve, pour les employés de la Cité, les taux de salaires inscrits sur les listes de payes du 9 décembre, et que les employés de la Cité soient à l'avenir payés au taux ainsi fixé; et qu'il soit payé aux employés de la Cité un salaire de temps et demi pour travail après cinq heures du soir. ADOPTE.

Le greffier est chargé d'adresser une lettre de remerciements au comité des citoyens, pour le beau travail que ces messieurs ont fait concernant la votation sur le referendum Celanese.

Il est proposé par l'échevin David Duchesneault, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'il soit payé à MM. Guérin & Frères une somme de \$200.00, pour le prix d'achat d'un cheval. ADOPTE.

Lecture est donnée de deux rapports faits par le constable Boucher, au sujet des demandes d'assistance faites par MM. Banville et Ulric Brousseau. Suivant les recommandations de M. Boucher, le Conseil approuve la signature d'une carte d'Assistance Publique dans le cas de M. Banville, demeurant au numéro 36 de la rue Poirier.

Le Conseil étudie une liste de certains arrérages de taxes d'eau, s'élevant à une somme de \$881.60. Après étude, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Wilfrid Faucher, que le Trésorier soit autorisé de rayer des livres les arrérages mentionnés sur cette liste certifiée par le greffier de la Cité, moins toutefois un montant de \$13.04 dû par monsieur David Dumont. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

Le 21 décembre 1943.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue en comité général, le 21 décembre 1943.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léonard Boileau, David Duchesneault, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet, J. Amédée Savard et Dr. Antoine Turcotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. Joseph Geron.

Le Trésorier soumet la méthode recommandée par le chef des pompiers pour établir les comptes à charger aux municipalités de Ste. Clothilde, Villages St. Cyrille et St. Germain, pour les services de nos pompiers et des appareils, depuis quelques semaines. Le trésorier reçoit instruction d'établir les comptes sur la base suivante, savoir: -

\$75.00 de l'heure pour les deux premières heures;
\$50.00 de l'heure, pour chaque heure additionnelle.

Le Conseil discute au sujet du pamphlet concernant Drummondville, dont une partie a déjà été préparée par monsieur Derome, agent industriel du C.P.R., et l'échevin Robert Bernard doit s'occuper de terminer ce travail pour que le prix soit ensuite demandé pour son impression.

Lecture est donnée d'une lettre de C.O. Monst & Cie, avisant la Cité que les restrictions sont maintenant disparues et les membres du Conseil mettent de suite à l'étude un plan assez considérable de pavage en asphalte au cours de la prochaine saison.

Le Conseil discute la question de l'augmentation de salaire demandée par les hommes de police. Vu l'augmentation constante du coût de la vie, le Conseil

recommande qu'il soit accordé une augmentation de \$2.00 par semaine sur le boni de vie chère pour les hommes de police et pour les autres employés permanents de la Cité dont le salaire est hebdomadaire et qui reçoivent déjà un boni de \$2.00

MM. Lemaire et Pagé recevront pour leur part un boni de \$2.00 par semaine.

Le comité recommande qu'il soit accordé à M. Henri Groulx, contremaître des travaux, un boni de \$150.00 pour l'année qui est à la veille de se terminer, et qu'un boni de \$100.00 soit accordé à MM. Héroux et Marier respectivement, pour la même période.

Le comité recommande un octroi de \$25.00 à l'hospice du Christ-Roi, comme contribution à la fête de Noël de cette institution.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé de louer de la Banque de Montréal un coffret de sûreté, dont le loyer annuel est de \$3.00, pour y déposer certaines débetures ou valeurs qu'il doit avoir en mains, le Trésorier devant avoir le contrôle du dit coffret.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter un bon de la Victoire au montant de \$1,000.00, à même le fonds de réserve de l'assurance patronale.

Le comité recommande que la Cité achète de Ralph Nolet un piano pour le prix de \$175.00, ce prix comprenant la livraison dans la salle du Conseil et le coût du travail pour mettre le piano parfaitement d'accord.

Le comité étudie la question d'un octroi qui est demandé par M. Gérard Leferté, au nom d'un comité de citoyens, pour aider à défrayer les dépens de l'entretien d'hiver de la section de route entre Montréal et Ste. Hélène, par St. Germain et la route Sir Wilfrid Laurier. Les membres du Conseil croient que l'entretien d'une semblable route devrait être assumé directement par le Gouvernement, ou encore être directement à la charge de ceux qui ont besoin de la circulation d'hiver. Cependant, les membres du Conseil déclarant qu'ils n'entendent pas poser un précédent, mais dans le but de rendre service à une partie du public, acceptent de voter pour cette année un octroi de \$300.00 payable lorsque le contrat d'entretien pourra être assumé par un entrepreneur responsable.

Et la séance est levée.

(Signé)


Maire.


Greirier.

Séance du 27 décembre 1943

Assemblée ~~municipale~~ du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, lundi, le 27 décembre 1943, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement No 295.

Sont présentes Messieurs les échevins Léonard Boileau, J.A. Savard, Wilfrid Faucher, Antoine Niquet et David Duchesneault, formant quorum.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léonard Boileau, maire suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente séance, et du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le greffier donne lecture des minutes de la séance régulière du 13 décembre, et du procès-verbal de la séance de comité tenue le 21 décembre courant.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces minutes soient approuvées et signées, et le rapport du comité du 21 décembre approuvé et ratifié à toutes fins que de droit. Adopté.

L'échevin Antoine Turcotte entre et prend son siège.

Le greffier est chargé de protester auprès des autorités du Ministère des Postes contre le projet de fermer à l'avenir le bureau de poste au public à 9 heures du soir, au lieu de 10 heures, et de fermer toute la journée du dimanche.

Le greffier est chargé de s'entendre avec Madame J.O. Laperrière, pour que cette dernière prépare un portrait de groupe de tous les membres du Conseil, dans le genre de ceux qui sont actuellement à l'hôtel-de-ville, pour les Conseils antérieurs.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant


Greffier.